

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

Le **mardi 25 juin 2019, à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **mardi 18 juin 2019**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance, 9 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
M. André TILLOY
Mme Catherine LÉCUYER
M. Marc PACHECO
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Membres absents :

M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à M. Vincent BALADI)
Mme Sophie BOYER CHAMMARD (pouvoir à Mme Eve DESBONNETS)
M. François LEBEL
Mme Bérengère de REYNIÈS

ORDRE DU JOUR

08 2019 09

Désignation du Secrétaire de séance.

08 2019 10

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 4 juin 2019.

2019 DLH 107

Conférence du logement de Paris - présentation des orientations stratégiques.

2019 DAC 712

Subvention de 7.000 euros à l'association Société du Salon d'Automne au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement et du soutien aux arts visuels.

2019 DEVE 96

Dénomination « allée Jeannine-Worms » attribuée à l'allée des jardins des Champs Elysées traversant le carré Marigny d'est en ouest, du théâtre jusqu'à l'avenue Matignon.

2019 DASCO 88

Caisses des Écoles-Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles.

2019 DFPE 187

Équipements de petite enfance et logement de fonction situés 20-22, Laure Diebold - Convention de gestion avec ELOGIE-SIEMP.

08 2019 11

Approbation du budget supplémentaire 2019 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement.

2019 DAC 60

Subventions de 3.615.574 euros, avenant à convention pour l'Association pour le soutien du Théâtre Privé (8^e), et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

2019 DAC 63

Subventions de 606.500 euros à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leurs projets d'investissements.

2019 DAE 223

Marché aux timbres Carré Marigny (8^e) - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

2019 DASCO 27

Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges.

2019 DAE 101

Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs-Élysées convention avec la société OREXPO.

2019 DFPE 197

Accompagnement des séparations - Subventions de 148.000 euros, conventions et avenant à convention avec neuf associations pour leur activité de médiation familiale et aide site Archereau.

2019 DASCO 90

Collèges publics parisiens – Subventions de 704.206 euros au titre du budget participatif des collèges.

2019 DAC 270

Subventions de 168.750 euros à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention.

2019 DPE 10

Subvention de 17.600 euros et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet ».

Communication sans vote**2019 DEVE 66**

Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne

V08 2019 11

Vœu de Madame DESBONNETS relatif à la Caisse des écoles

V08 2019 12

Vœu de Mme BARLIS relatif à la Caisse des écoles

V08 2019 13

Vœu de Mme DESBONNETS, Mme LECUYER, Mme BOYER CHAMMARD, M. PACHECO relatif au Conservatoire municipal du 8^{ème} arrondissement

Q08 2019 11

Question orale présentée par Madame Corine BARLIS, relative au compte administratif 2018 de l'état spécial du 8^{ème} arrondissement voté lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement du 4 juin 2019

Ordre du jour complémentaire**08 2019 12**

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2019 DAJ 14 DAC et 2019 DAE 239

2019 DAJ 14

Approbation de la convention conservation-restauration et droits d'auteur de l'œuvre « Bouquet Of Tulips » entre la Ville de Paris et Jeff Koons

2019 DAE 239

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens de 26 788 euros et conventions avec les kiosquiers dont les édicules ont été renouvelés

V08 2019 14

Vœu de Mme Lecuyer, Desbonnets, Boyer Chammard, M. Pacheco relatif à la qualité des repas

V08 2019 15

Vœu de Mme Lecuyer, Desbonnets, Boyer Chammard, M. Pacheco relatif à la réalisation d'un équipement public de proximité 26 bis rue de Saint- Pétersbourg

Q08 2019 12

Question de Mme Lecuyer relative au gymnase Roquépine

Q08 2019 13

Question de Mme Desbonnets, Lecuyer, Boyer Chammard, M. Pacheco, relative à la sécurisation aux abords de l'école Louis de Funès

1 ° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme d'HAUTESERRE** ouvre la séance du Conseil du 8^e arrondissement.

La séance est ouverte.

Mme d'HAUTESERRE : Mesdames et messieurs bonsoir, le quorum étant atteint nous allons pouvoir commencer notre dernière séance de l'année avant les vacances.

2 ° / 08 2019 09 — Désignation du Secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE : Je demande à Grégoire GAUGER de bien vouloir accepter d'être le Secrétaire de séance. Êtes-vous d'accord ?

M. GAUGER : Oui, Madame le Maire.

M. Grégoire GAUGER est désigné comme secrétaire de séance.

3 ° / 08 2019 10 — Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juin 2019

Mme d'HAUTESERRE : Abordons l'approbation du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 4 juin 2019. Y-a-t-il des observations ? Madame DESBONNETS ?

Mme DESBONNETS : Oui, je n'étais pas présente lors du dernier conseil, c'est pourquoi je m'abstiendrai. Mais je regrette de lire que M. BALADI compare les Conseil d'arrondissement à du théâtre. Nous voilà donc de piètres comédiens. D'autre part, Madame le Maire, j'ai été très choquée par les propos calomnieux que vous avez tenus et je me réserve la possibilité d'agir par toute voie, contre ces propos.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez le droit, bien sûr. D'autres observations ? Monsieur PACHECO ?

M. PACHECO : Outre certaines petites choses sur lesquelles je ne vais pas perdre de temps, je tiens à dire que je voterai pour le compte-rendu puisqu'il permet de consigner l'énorme mensonge que vous avez tenu la dernière fois. Nous ne savons toujours pas de quoi vous m'avez accusé. Vous m'accusez d'être complice d'un fait délictueux. Tant que nous ne savons pas de quoi vous parlez et que vous n'avez pas apporté de preuve, cette phrase, au-delà, bien évidemment de l'aspect diffamatoire, constitue un mensonge éhonté de la part d'un élu, ce qui est parfaitement indigne. Les élus sauront que vous êtes capable de tenir ce genre de propos.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, l'intéressé saura de quoi vous parlez.

M. PACHECO : Mais c'est moi l'intéressé !

Mme d'HAUTESERRE : Alors, qui demande la parole ? Monsieur BALADI ?

M. BALADI : Merci. Je voudrais juste répondre en deux mots à Mme DESBONNETS, sans faire de nouvelle polémique, car c'est bien cela l'objectif je pense, très clairement. Je parle plus de la forme que du fond et malheureusement, sur la forme, nous avons l'impression que notre proposition, ou

même notre position interne, qui s'est créée durant cette mandature, essaie de tout faire pour faire péter les plombs à Madame le Maire du 8^{ème} arrondissement. Je trouve cela vraiment comme du théâtre et c'est très dommage. Pour revenir sur le fond, et pour être très factuel. À la page 51, il y a juste une petite correction à faire : quand je parle des résultats des élections qui sont publiés sur Internet et devant chaque bureau de vote, j'ai dit, en tant que président, « je l'ai publié devant le bureau de vote *et* devant la mairie » ; ce n'est pas « *et* devant la mairie », mais « et c'était le lendemain devant la mairie du 8^{ème} arrondissement. » Voilà.

Mme d'HAUTESERRE : Madame LÉCUYER ?

Mme LÉCUYER : Ce procès verbal retranscrit bien les propos tenus. Je constate effectivement qu'il y a diffamation donc je conteste formellement ce qui a été dit, mais pour le reste le PV reflète tout à fait la réalité des échanges. Donc je voterai pour.

Mme d'HAUTESERRE : D'accord. Je mets aux voix ce PV.

Mme d'HAUTESERRE : Procuration de Mme Sophie BOYER-CHAMMARD à Mme DESBONNETS, et procuration de M. Pierre LELOUCHE à M. Vincent BALADI.

Le compte rendu de la séance du 4 juin 2019 est **APPROUVE A L'UNANIMITE (10 voix)** sous réserve de la modification demandée.

Mme Eve DESBONNETS s'abstient.

4 ° / 2019 DLH 107 — Conférence du Logement de Paris – présentation des orientations stratégiques.

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Le territoire parisien est confronté à une situation aux phénomènes difficilement conciliables. La demande de logement social y est en effet plus forte que partout en France, alors que la rareté du foncier et les prix très élevés du marché immobilier rendent particulièrement complexe le développement d'une offre nouvelle. La forte et constante évolution des prix de l'immobilier privé, à la location ou à l'achat, nuit considérablement à la fluidité des parcours résidentiels intra-muros des ménages modestes et de la classe moyenne, et contribue à une forte polarisation sociale et économique de Paris.

Dans ce contexte, une politique volontariste telle que celle menée par la Ville de Paris, soutenue par l'État, à travers la délégation des aides à la pierre en matière de production de logements sociaux et de rééquilibrage territorial de l'offre de logement social, constitue une réponse essentielle à la crise du logement particulièrement vive au cœur de la métropole parisienne. Cette politique ne peut toutefois pas répondre, seule, à une demande en constante augmentation.

Dans ce contexte, les outils visant à réguler le marché constituent également des leviers essentiels. Les politiques d'encadrement des loyers, de développement de produits immobiliers régulés à l'achat (Office foncier solidaire) ou à la location (dispositif de captation des logements pour réaliser de l'intermédiation locative comme « Louez solidaire et sans risque » ou « Multiloc' »), de maintien dans

le logement des ménages en difficulté (Fonds de Solidarité pour le Logement de Paris et Charte parisienne de prévention des expulsions locatives) et de propriétaires occupants fragiles, apparaissent comme autant de réponses à poursuivre et développer.

Aussi, bien que très largement consacrées à la définition de critères partagés de priorisation des demandeurs de logement et d'objectifs communs en matière d'attribution des logements sociaux, les orientations stratégiques de la Conférence parisienne du logement ne sauraient se résumer à la déclinaison d'une méthode pour atteindre les objectifs fixés par le législateur, dans le cadre de la Loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté (LEC).

L'ambition est d'aller au-delà, en co-construisant avec l'ensemble des membres de la conférence, une politique parisienne du logement permettant de concilier droit au logement et mixité sociale et d'accompagner les ménages dans leur parcours résidentiel, en fonction de leur situation et de leurs besoins à chaque étape de leur vie.

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté adoptée le 27 janvier 2017 et son titre II « Mixité sociale et égalité des chances dans l'Habitat », complétée par la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi « ELAN », votée le 23 novembre 2018, a pour ambition d'améliorer l'accès au logement social des ménages disposant de faibles ressources et prioritaires, tout en favorisant la mixité sociale des quartiers.

Elle a institué une instance de concertation permettant de définir des orientations stratégiques et le cadre opérationnel nécessaire à l'atteinte de ces objectifs. Ainsi, la Conférence du Logement, dont la création et la composition (66 organismes répartis en un collège « collectivités », un collège « bailleurs et réservataires » et un collège « associations de lutte contre les exclusions et de locataires ») a été adoptée par le Conseil de Paris en février 2018 (délibération 2018 DLH 47), co-présidée par la Ville de Paris et l'État, s'est réunie à quatre reprises afin de travailler à l'élaboration des propositions présentées via cette délibération.

Après le passage en Conseil de Paris, les orientations seront présentées pour adoption définitive le 12 juillet prochain aux membres de la Conférence du Logement. Conformément à la loi, elles trouveront une déclinaison opérationnelle dans une convention d'attribution qui précisera, notamment, les objectifs chiffrés et les actions concrètes à mettre en place par les réservataires et les bailleurs.

Aussi, au regard de l'intérêt de ces propositions pour la collectivité parisienne, il nous est proposé :

- d'autoriser la Maire de Paris à adopter, lors d'une séance plénière de la Conférence le 12 juillet prochain, les propositions d'orientations stratégiques élaborées avec l'État sur la base des travaux des membres de la Conférence du Logement de Paris qui seront présentées ;
- d'adopter la charte parisienne des relogements effectués dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) annexée aux propositions d'orientations stratégiques et de l'autoriser à la signer ;
- d'adopter la modification de la composition de la Conférence du Logement selon les termes du projet d'arrêté conjoint de la Ville de Paris et de l'État annexé au présent délibéré.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Madame LÉCUYER ?

Mme LÉCUYER : Je voterai contre, car cette délibération vise à approuver ou pas les grandes orientations stratégiques de la ville de Paris en matière de logement sociaux. Nous avons vu les limites de cette politique du logement menée par Ian BROSSAT, élu communiste à la mairie de Paris. La preuve en est que nous avons 140.000 demandeurs de logements sociaux en 2017, nous en avons aujourd'hui 23.000 de plus. Nous n'avons jamais eu autant de demandeurs de logements sociaux, une classe moyenne qui quitte Paris. Cette politique de logement ne correspond donc pas à la véritable politique de logement dont nous avons besoin à Paris.

Mme D'HAUTESERRE : Parfait. D'autres observations ? Monsieur PACHECO ?

M. PACHECO : Oui, je partage tout à fait cet avis, mais quand je lis « un objectif qui permette à tous les ménages d'accéder aux logements sociaux », il y a de grandes chances que cet objectif ne soit pas atteint. C'est un échec d'une politique étatique du logement social, il faut complètement changer de paradigme. Tout cela ne fonctionne pas, et n'a pas fonctionné, et ce ne sont pas ces mesures-là qui vont changer les choses. Il faut passer à une autre vision, même si nous n'allons pas faire un débat sur le logement social, mais les méthodes actuelles et celles-là ne changeront rien au problème.

Mme D'HAUTESERRE : Parfait.

M. BEIGBEDER : Pour compléter, la politique actuelle consiste à acheter très cher des logements dans Paris, ce qui contribue à la super inflation du prix du mètre carré. Il existe d'ailleurs une anomalie dans le calcul de l'inflation en France : le coût du logement n'est pas pris en compte. Le chiffre de l'inflation est donc complètement faux.

Je reviens à mon propos : cette politique est donc complètement irresponsable car elle chasse les français moyens de Paris à cause de ce prix du mètre carré délirant. Et, c'est comme les Shadocks qui pompent, plus on ira dans cette voie, plus le prix du mètre carré augmentera, et plus on expulsera de Paris les français qui, peut-être, étaient en mesure de s'y loger. Et après cela, que faisons-nous ? Comment cela finit-il ? Donc, bien sûr, c'est non, pour ce qui est de mon vote.

Mme D'HAUTESERRE : Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Oui, je suis très contente que nous ayons ce débat ce soir parce que quand certains nous serinent à longueur de semaine qu'il n'y a plus de différence entre la gauche et la droite, le débat que nous avons est le meilleur exemple qu'il y en a. Parce que beaucoup considèrent comme Madame LÉCUYER que face à l'augmentation du nombre de demandeurs de logements, il faut proposer moins de logements, parce que cela ne fonctionne pas. Bien sûr que non, c'est même l'inverse ! Parce qu'il y a une crise sociale en France, il y a de plus en plus de demandeurs de logements, et parce que nous voulons que tout le monde ait le droit de rester vivre à Paris, il faut faire du logement ! Et cela ne remet pas en cause la politique...

M. BEIGBEDER : C'est complètement démagogique !

Mme BARLIS : Vous m'écoutez !

M. BEIGBEDER : Vous êtes dans le camp du bien parce que vous voulez les loger. Mais moi aussi j'ai envie de les loger ! Mais vous les expulsez avec votre politique !

Mme BURLIS : Je n'expulse personne, bien au contraire.

M. BEIGBEDER : Mais si.

Mme BURLIS : Depuis 2001 que la gauche est au pouvoir dans cette ville, sur chaque immeuble de logement social on propose toutes les catégories de logements sociaux pour que chacun ait sa chance.

M. BEIGBEDER : Moi je veux que chacun ait sa chance, mais une vraie chance !

Mme BURLIS : Votre politique ultralibérale nous fait croire que c'est à cause de logements sociaux que les prix flambent à Paris, ce qui est absolument faux.

M. BEIGBEDER : Continuons à pomper alors.

Mme BURLIS : Quand nous voulons encadrer les loyers vous êtes les premiers à sortir le fanion du droit du propriétaire, mais c'est cela qui permet à certains de rester dans Paris justement, en évitant qu'il y ait un *turnover* décidé par les propriétaires qui double voire triple le loyer et pousse les gens à partir.

M. BEIGBEDER : Pouvez-vous me citer des propriétaires qui triplent les loyers ? J'aimerais bien les connaître.

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS ?

Mme DESBONNETS : Oui, bien sûr je voterai contre. Quand je lis les orientations stratégiques, je lis : « encadrement des loyers, développement des meublés touristiques comme étant les seules causes de l'inflation des loyers sur Paris » ; *a contrario* je ne lis pas : « augmentation des droits de mutation, les multiples taxes des propriétaires ou bailleurs ». C'est tout simplement nier une vraie cause à ce problème, et ce depuis des années. Si aujourd'hui il y a moins de biens sur le marché locatif à Paris, à titre privé, il faut simplement se demander pourquoi, et au lieu de sanctionner, peut-être faut-il donner envie aux propriétaires de louer leurs biens. On connaît tous le concept de l'offre et de la demande, et plus nous proposons d'offre, plus le marché pourrait peut-être s'équilibrer. Continuer dans cette politique depuis tant d'années, constater depuis tant d'années cet échec sans équivoque, et rester dans la désinformation, voire pire, instrumentaliser des données erronées pour induire les Parisiens en erreur afin de suivre une politique purement dogmatique, je considère cela très grave, et je refuse de le cautionner. Il faut effectivement un changement politique et une prise de conscience, mais pour cela il faut un vrai libéralisme, et je ne suis pas certaine que nos hommes politiques aient le courage de le mener.

Mme LECUYER : Bravo !

Mme d'HAUTESERRE : Je vais être très pragmatique. Sur le 8^{ème} arrondissement sont véhiculés des clichés : il n'y aurait que des riches, que des propriétaires. Sachez que pas un seul jour ne passe sans que je ne reçoive des demandes de logement, et contrairement à ce que vous pouvez penser, ce sont des familles de l'arrondissement, qui y vivent depuis un certain temps, qui demandent que nous les aidions et ne comprennent pas pourquoi nous ne les aiderions pas. C'est toujours les mêmes familles qui en seraient privées c'est-à-dire la classe moyenne, les cadres qui travaillent et vivent avec deux ou trois enfants. Aujourd'hui je n'arrive pas à les loger car je n'ai pas d'offre. Il faut que l'on puisse fixer dans notre arrondissement des gens qui vivent parfois à cinq dans un vingt mètres carrés. J'ai eu la

chance de pouvoir en loger une, car il n'y a pas assez de propositions. En ce qui me concerne, je suis pragmatique, je veux que les choses bougent, donc je voterai pour cette délibération. Maintenant, cela doit faire l'objet d'une politique gouvernementale. Est-ce qu'entre 1995 lorsqu'on est revenu aux affaires, et 2019...

M. BEIGBEDER : Qui est ce « on » ?

Mme Jeanne d'HAUTESERRE : « On » ? Le gouvernement Chirac. Nous étions aux affaires entre 1995 et 1997. Nous sommes revenus ensuite aux affaires, avec d'autres présidents de la République. J'étais à l'époque au Ministère des Transports et du Logement. Aucun politique n'a eu le courage de dire que cela suffisait. Ce qui a été fait auparavant n'a pas fonctionné, il faut avoir le courage de dire qu'il faut loger les gens, car le logement est un vrai problème. En ce qui me concerne je voterai pour cette délibération. Maintenant, en votre âme et conscience vous faites comme vous le souhaitez.

Mme LECUYER : Nous votons contre.

M. BEIGBEDER : Votons contre.

M. BALADI : Merci Madame le Maire. Moi je ne cautionne pas la politique de Monsieur BROSSAT à la Ville de Paris. Néanmoins, il faut être concret et pragmatique, car au quotidien, dans le 8^{ème} arrondissement quand nous sommes saisis, c'est, comme l'a dit Madame le Maire, pour énormément de problèmes de logements et de relogements (j'ai encore eu tout à l'heure deux appels téléphoniques où des habitants étaient très mal), et également sur les locations saisonnières. Je suis désolé de vous le dire, Madame DESBONNETS, mais dans le quartier Triangle d'or on observe très clairement des achats d'immeubles transformés en location saisonnière sans aucun changement d'usage. Cela pose problème car cela aussi fait jouer la spéculation immobilière, comme vous l'avez dit les droits de mutation qui représentent une petite part d'un achat immobilier. Tous les propriétaires n'achètent pas un bien immobilier chaque année, l'investissement immobilier se faisant à plus long terme. Très clairement, nos problématiques aujourd'hui sont les locations saisonnières et les demandes de logements sociaux. J'ajouterai également que dans les différentes délibérations en début de mandature, il semble que Mme BOYER CHAMMARD ait voté systématiquement pour ces délibérations.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : **6** (M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Charles BEIGBEDER)

5 ° / 2019 DAC 712 – Subvention de 7.000 euros à l’association Société du Salon d’Automne au titre de l’action culturelle locale du 8^{ème} arrondissement et du soutien aux arts visuels

Rapporteur : Mme Jeanne d’HAUTESERRE

Mme d’HAUTESERRE : Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales et aux arts visuels, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l’association Société du Salon d’Automne, présidée par M. Noël Corret. Créée en 1919 et reconnue d’utilité publique le 1^{er} mai 1920, la Société du Salon d’Automne a pour objet d’encourager le développement des beaux-arts dans toutes leurs manifestations et ce particulièrement par des expositions annuelles tant en France qu’à l’étranger. La Société du Salon d’Automne organise chaque année une grande exposition sur les Champs-Élysées à Paris, et montre aussi l’état de la création contemporaine actuelle sans distinction ni hiérarchie de forme ou de genre artistique.

En 2018, le Salon d’Automne, parrainé par François Cheng, de l’Académie française, a exposé au public un ensemble d’un millier d’œuvres, témoins de la créativité de leurs auteurs, issus des cinq continents de notre planète. Le public a également pu admirer une rétrospective des dessins originaux issus de la série « Les idées noires » de Franquin, invité d’honneur du salon. En 2019 le Salon d’Automne, qui aura lieu du 10 au 13 octobre, sera parrainé par le philosophe et sociologue Frédéric Lenoir, et l’invité d’honneur sera le photographe et plasticien Michel Kirch. Le livre consacré aux affiches du Salon d’Automne depuis 1903 sortira le mercredi 9 octobre, jour du vernissage du salon. La mairie du 8^{ème} arrondissement a fait part de son souhait que l’association Société du Salon d’automne bénéficie d’un soutien de la ville de Paris par le biais de l’enveloppe votée par le Conseil de Paris destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers. Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose d’attribuer à l’association Société du Salon d’Automne une subvention de fonctionnement de 7.000 euros, au titre de 2019, dont 2.000 sur proposition de la mairie du 8^{ème} arrondissement. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des observations ? Madame DESBONNETS ?

Mme DESBONNETS : Oui Madame la Maire. Les entrées du salon sont-elles payantes ?

Mme d’HAUTESERRE : Oui.

Mme DESBONNETS : Des places sont donc offerts aux habitants du 8^{ème} arrondissement ?

Mme d’HAUTESERRE : Il faut demander aux organisateurs du salon.

Mme DESBONNETS : Ce n’est pas la première année que nous le faisons...

Mme d’HAUTESERRE : Non, cela va faire une vingtaine d’années...

Mme DESBONNETS : Serait-il donc possible que des habitants qui en ont besoin et qui n’ont pas forcément les moyens puissent obtenir des places pour y aller ? Puisque le but est d’encourager le développement des beaux-arts pour tous...

Mme d’HAUTESERRE : Si l’on donne des subventions et qu’elles partent dans des invitations gratuites... Il faut donc demander à l’organisateur du salon. Y-a-t-il des observations ?

M. PACHECO : Oui, c'est une blague ! Quand je lis que cette subvention est destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie sociale et culturelle des quartiers, cela ne me paraît pas coïncider du tout avec la réalité. C'est une association qui bénéficie de 10.000 euros de subventions de la mairie de Levallois, ce qui est quand même cocasse. Donc je ne vois pas en quoi c'est une association locale et en quoi elle participe à la vie de quartier du 8^{ème} arrondissement. Sur un budget de 700.000 euros c'est une association qui a suffisamment d'argent, qui bénéficie d'une visibilité sur les Champs-Élysées, je ne vois pas pourquoi on dépense 2.000 euros de subventions, cela est strictement inutile. Encore une fois, je vais passer pour le rabat-joie mais il est temps d'arrêter de donner des subventions à ce type d'associations.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez tout à fait raison ! Madame LÉCUYER ?

Mme LÉCUYER : Même genre de remarque : quand je vois que cette association fait un résultat en 2018 de 9.453 euros, je me pose la question de savoir pourquoi on la subventionne.

Mme D'HAUTESERRE : Justement, si vous voulez des places gratuites ...

Mme DESBONNETS : Les places gratuites ne seraient pas pour nous mais pour les habitants qui n'auraient pas forcément les moyens d'accéder à une offre culturelle de qualité.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez tout à fait raison ! Il faudrait que les organisateurs puissent accéder à un fichier...

Mme DESBONNETS : Mais par votre intermédiaire, nous avons des assistantes sociales à la mairie du 8^{ème} arrondissement à qui nous pourrions donner des invitations pour qu'elles, qui connaissent les situations, puissent les distribuer.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, nous sommes en campagne électorale.

Qui veut réagir ? Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : **1** (M. Marc PACHECO)

ABSTENTIONS 3 : (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

6 ° / 2019 DEVE 96 - Dénomination « allée Jeannine Worms » attribuée à l'allée des jardins des Champs-Élysées traversant le carré Marigny d'Est en Ouest, du théâtre jusqu'à l'avenue Matignon

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Il a été demandé qu'un hommage soit rendu à la dramaturge Jeannine Worms en attribuant son nom à une allée des Champs-Élysées. La Commission des dénominations des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, réunie le 15 avril 2019, à laquelle j'ai participé, a donné un avis favorable à cette demande. L'allée des jardins des Champs-Élysées qui traverse le carré Marigny d'Est en Ouest, longue de 155 mètres, a été choisie pour cet hommage. Cette allée part du théâtre Marigny pour se terminer avenue Matignon, et parcourt un vaste plateau minéral bordé de grands bacs fleuris et de pelouses vallonnées.

Jeannine Worms, née le 19 avril 1923 à Buenos Aires, en Argentine, est décédée le 28 avril 2006 à Paris. Ses parents, français, rentrent à Paris en 1930 mais, pendant la guerre, la famille repart en Argentine pour échapper aux persécutions. Jeannine continue ses études à Buenos Aires avec ses professeurs Roger Caillois et Paul Bénichou. Elle est licenciée en grec, en philosophe grecque, en sociologie, et parle plusieurs langues. De ces années d'exil elle tirera plus tard un livre de souvenirs : *Album de là-bas*. Après la guerre, elle s'installe à Paris, Rue du Faubourg Saint-Honoré. Son vaste cercle d'amis compte parmi les plus proches, Jean Cocteau, Émile Cioran, Eugène Ionesco, des peintres tels que Youla Chapoval, Thierry Talcot. Elle se met à écrire pour le théâtre tout en publiant également des traductions, des romans et des essais, mais ne s'est révélée au public qu'à partir de 1965 avec la création de la fameuse pièce *Archiflore* par Nicolas Bataille. Son goût pour l'aphorisme lui a fait privilégier la brièveté sur scène. Elle est l'auteur de pièces courtes, forme dans laquelle est le plus à l'aise. Plusieurs ont été regroupés dans *Le calcul*, suivi de *Vingt comédies minutes*, et *L'art en scène* en 1997.

Dans ses essais également son style reste aigu et précis. Jeannine Worms a également traduit et adapté *Lumière de Bohèmes* de Ramón María del Valle-Inclán. Elle est l'auteur de plusieurs romans : *Il ne faut jamais dire fontaine*, *Les uns les autres* ; d'essais, notamment : *Apologie du mensonge*, *Les ratés de l'éternité*, en 2015, et de poésies. De New York à Tokyo, ses pièces sont jouées et traduites dans de nombreux pays et ont trouvé une audience internationale. Elles sont, de plus, devenues des classiques contemporains étudiées dans les écoles d'art dramatique et encore régulièrement jouées. Le théâtre de Jeannine Worms, sous un aspect résolument comique, simple et direct révèle un ton tragique qui met en lumière la nature humaine et l'idéalisme de l'homme en quête d'un absolu illusoire. Femme de Lettres elle a parcouru tous les genres, refusant de se laisser enfermer, et surtout de céder aux modes. Le *leitmotiv* de son œuvre aura été l'inflexion sur le mensonge et les apparences. Le théâtre, l'essai et le roman portent tous la marque de ce travail visionnaire multiple et inspirant pour les futures générations. Avec cette dénomination, Jeannine Worms arpentera encore les allées de ce jardin où elle aimait tant se promener et près duquel elle vécut plus de cinquante ans.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Y-a-t-il des observations sur cette délibération ? Madame DESBONNETS ?

Mme DESBONNETS : Encore un autre nom inconnu. Le mois dernier nous avons également donné le nom d'un square à une inconnue. Sous prétexte de trouver des noms de femmes nous cherchons tous azimut des auteurs inconnus, des personnes soi-disant résistantes, des étrangères. Je ne vois pas très bien l'intérêt de donner des noms de rue ou de squares à de telles personnes. Mieux vaut s'abstenir. Si nous tenons à mettre des noms de femmes importantes, le nom de Ruth Ginsburg, par

exemple, pourrait être proposé. Je trouve que la ville de Paris manque un peu d'imagination et il semble qu'elle fasse appel au conseil d'arrondissement pour le lui en donner. Donc je m'abstiendrai.

Mme d'HAUTESERRE : Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** à ce projet de délibération

Mme Eve DESBONNETS s'abstient

7 ° / 2019 DASCO 88 - Caisses des Écoles-Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Le service de restauration scolaire assuré par les 20 Caisses des Écoles des arrondissements parisiens permet de servir annuellement vingt-deux-millions-huit-cent-mille repas dans les établissements parisiens des premier et second degrés, pour près de cent-trente-mille enfants scolarisés. À ce titre, les Caisses des Écoles emploient aujourd'hui plus de trois-mille agents publics, titulaires de la fonction publique (corps transverses des administrations parisiennes ou corps propres à certaines Caisse des Écoles) ou contractuels.

Des efforts importants ont été déployés depuis 2015 pour améliorer les conditions d'emploi de ces personnels, notamment pour déprécariser les personnels contractuels et je rappelle que douze personnes dans le 8^{ème} arrondissement ont bénéficié de cette mesure.

Cette délibération a notamment rappelé, au titre des orientations stratégiques de la Ville de Paris, celle visant à « améliorer les conditions d'emploi et de travail des personnels » (article 4). Elle a par ailleurs prévu que « la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et chaque Caisse des Écoles détermine les domaines et, le cas échéant, le calendrier dans lequel la Ville de Paris s'engage à apporter une expertise concourant à l'atteinte des objectifs fixés » (article 6).

Sur cette base, les conventions pluriannuelles conclues entre la Ville de Paris et chacune des Caisses des Écoles pour la période 2018-2020 ont précisé la démarche de la Ville de Paris. Celle-ci repose sur un socle commun au titre duquel figure, je cite : « Outre la gestion des agents des corps des administrations parisiennes affectés dans les Caisses des Écoles, appui et conseil en matière de ressources humaines ».

Les domaines d'appui sur les aspects Ressources Humaines ont été recensés en 2017 auprès des Caisses des Écoles.

Cette convention a pour objet de formaliser l'appui de la Ville de Paris auprès des Caisses des Écoles pour la gestion des personnels qu'elles emploient.

Cela comprend : une information réciproque des grandes orientations en matière de RH, la mise à disposition des services de la DASCO et de la DRH pour leur expertise en termes de statuts, de

déroulés de carrière, de conditions de rémunération, de dialogue social, de prestations sociales et de retraite.

On nous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer cette convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et chacune des Caisses des Écoles intéressées.

Merci d'en délibérer.

Y-a-t-il des observations ? Oui, monsieur PACHECO.

M. PACHECO : Je suis comme vous, je suis très pragmatique. Pouvez-vous me dire en quoi cela va améliorer la qualité des repas servis dans les écoles ? Car c'est tout de même cela qui m'intéresse.

Mme d'HAUTESERRE : Cela favorise un personnel compétent et investi.

M. BALADI : Cette proposition, Monsieur PACHECO, renvoie à la gestion des cantinières car, comme vous le savez, la Caisse des écoles ne peut pas bénéficier de l'appui de la Ville de Paris. Nous en avons discuté, Mme BARLIS avait pris position : Il faudrait contractualiser cet appui de la Ville de Paris à chaque Caisse des écoles. C'est pour cette raison que, dans le cas, par exemple d'une rupture de contrat, ou d'une cantinière qui fait appel aux prud'hommes, il faut avoir l'appui de la Ville.

M. PACHECO : J'ai compris, et je maintiens ma question.

Mme d'HAUTESERRE : Il me semble que nous avons besoin de personnel pour gérer les enfants. Comme vous êtes habitué car vous étiez aux affaires à l'époque, vous savez très bien, en visitant les écoles, qu'il est très important pour les enfants d'être en confiance. Nous avons la chance dans cet arrondissement d'avoir des repas faits sur place, avec une cantinière et du personnel très avenant. Quand ils passent la journée dans une école, les enfants ont aussi besoin d'être maternés. Le personnel se doit donc d'être à la hauteur des attentes des parents et des enfants.

M. PACHECO : Je rebondis, je suis d'accord qu'il faille du personnel et que c'est important d'avoir des repas faits sur place, etc. Mais je ne comprends pas bien car à l'époque vous nous parliez d'une cantine centrale qui était censée alimenter les écoles du 8^{ème} arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Pas toutes les écoles du 8^{ème} arrondissement, Monsieur !

M. PACHECO : Pas toutes, certaines...

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr ! Comment voulez-vous...

M. PACHECO : Nous avons déjà abordé ce sujet. Nous ne pouvons pas dire tout et son contraire.

Mme d'HAUTESERRE : Je suis désolée, mais ouvrez vos oreilles et écoutez bien : une cuisine centrale peut effectivement fabriquer des repas pour un certain nombre d'enfants. Elle ne peut pas fabriquer pour toutes les écoles du 8^{ème} arrondissement. Je n'ai jamais pu dire des âneries pareilles. Je conçois que vous ne soyez pas d'accord avec la politique de la ville et la politique que moi-même j'ai conduite par rapport à mon prédécesseur et son équipe dont vous faisiez partie. Aujourd'hui, nous n'avons rien changé. Une nouvelle école va se construire rue Constantinople, avec une centrale de cuisine qui produira pour les écoles situées à proximité, mais pas pour toutes les écoles !

M. PACHECO : Je n'ai pas dit « toutes les écoles »

Mme d'HAUTESERRE : Si, vous avez dit qu'une cuisine va produire pour toutes les écoles.

M. PACHECO : Ce ne sera pas fait sur place dans certaines écoles. Nous sommes d'accord !

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Madame BURLIS ?

Mme BURLIS : Dans cette convention triennale, il n'est pas question que de la qualité des repas ou des agents. Il est question aussi d'une discussion en amont entre chaque caisse des écoles car vous savez bien que chacune d'elle est présidée par le Maire et est indépendante, mais après les parents, la Ville et la mairie centrale les financent. Il est donc bien normal, et je me réjouis pour la deuxième fois, de ce type de convention, qu'il y ait des discussions, que nous demandions à chaque caisse des écoles quel est son projet, ce qu'elle souhaite mettre en place, et qu'il y ait également des discussions budgétaires en fonction de cela.

Et ce n'est pas pour rien que cela a lieu puisque je rappelle que c'est dans cet arrondissement que nous avons dû voter il y a peu une subvention exceptionnelle pour sortir la tête de l'eau de notre Caisse des écoles car sinon je ne sais pas comment les enfants du 8^{ème} arrondissement auraient pu manger, je le rappelle.

M. BALADI : Comme dans toutes les caisses d'écoles de Paris.

Mme BURLIS : Je continue à dire qu'il y a des discussions en amont, et heureusement !

Mme d'HAUTESERRE : Si l'on doit aborder le déficit des Caisses des écoles de Paris je vous conseille d'aller voir dans votre camp, dans les arrondissements de gauche.

Mme BURLIS : Je parle du 8^{ème} arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Attendez ! Vous êtes en opposition et vous le dites que nous...

Mme BURLIS : Pourquoi vous sentez-vous agressée ?

Mme d'HAUTESERRE : Ce n'est pas une question d'être agressée. Vous connaissez la problématique de l'époque de Madame LAURET, ancienne directrice qui a occupé un poste en même temps que son successeur pour pouvoir lui permettre d'arriver et d'être informé de tout ce qui se passe dans l'arrondissement. Il y a donc eu ce salaire (j'en ai encore parlé ce matin avec l'intéressé) qui a dû être déboursé. Nous sommes aujourd'hui en 2019 dans une ligne de gestion normale et correcte. Nous n'allons pas revenir à chaque fois sur l'idée que la gestion de l'arrondissement du 8^{ème} est la plus mauvaise. Il faut aller voir ce qui se passe ailleurs !

M. BEIGBEDER : Le texte que vous avez lu est assez jargonnant, c'est assez incompréhensible, donc j'aimerais poser deux ou trois questions pour vérifier ma compréhension. Je pense que malheureusement je n'ai pas compris.

Mme d'HAUTESERRE : Allez-y.

M. BEIGBEDER : Sommes-nous en train de parler d'une sorte de titularisation des personnes qui travaillent pour le 8^{ème} arrondissement vers la ville de Paris ?

Mme d'HAUTESERRE : Pas simplement pour le 8^{ème} arrondissement.

M. BALADI : Elles sont déjà titularisées aujourd'hui...

M. BEIGBEDER : Ce ne sont pas des contractuelles ? Quels sont les emplois dont nous parlons ?

Mme d'HAUTESERRE : L'État, la Ville, demandent que les personnes travaillant dans les caisses des écoles depuis un certain temps soient pérennisées.

M. BEIGBEDER : Quel est actuellement le statut de ces employés ?

Mme d'HAUTESERRE : Ils sont en contrat à durée déterminée.

M. BEIGBEDER : Ce sont des CDD de droit privé ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui.

M. BEIGBEDER : Et avec qui sont contractés ceux qui travaillent chez nous ?

Mme d'HAUTESERRE : Avec la Ville.

M. BEIGBEDER : Avec la mairie du 8^{ème} arrondissement ou la Ville de Paris ?

Mme d'HAUTESERRE : Avec la Ville de Paris.

M. BEIGBEDER : D'accord. Et que veut-on faire ?

Mme d'HAUTESERRE : Il faut savoir une chose : la mairie d'arrondissement ne fait aucun chèque pour personne. Aucun salarié ne dépend de la mairie d'arrondissement. Tout dépend du DRH de la Ville de Paris.

M. BEIGBEDER : Ce sont donc des CDD de la Ville de Paris. Qu'est-il demandé exactement dans ce texte ?

Mme d'HAUTESERRE : Dans ce texte est demandé que l'on déprécise les emplois de toutes ces personnes.

M. BEIGBEDER : Cela est du jargon. Qu'est ce que cela veut dire ?

Mme d'HAUTESERRE : Cela signifie que ces personnes vont être embauchées...

M. BEIGBEDER : Elles sont déjà embauchées.

Mme d'HAUTESERRE : Vous, Monsieur BEIGBEDER, vous êtes embauché dans...

M. BEIGBEDER : On en fait donc des fonctionnaires, c'est cela ? On cache sous du jargon une fonctionnarisation de personnes qui sont sous le statut privé. Oui ou non ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui, absolument. On permet à des personnes...

M. BEIGBEDER : Quatre-vingt-mille personnes travaillent à la ville de Paris, pour deux-millions et demi d'habitants, alors qu'en Angleterre pour le grand Londres ils comptent moins de fonctionnaires

pour dix-millions d'habitants, je crois que nous pouvons arrêter la mascarade. C'est donc évidemment non !

Mme d'HAUTESERRE : Ce point de vue vous est propre.

M. BEIGBEDER : Bien sûr ! Je le sais, malheureusement !

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur BEIGBEDER, nous ne cessons de dire depuis un certain temps que les fonctionnaires ne servent à rien, mais ...

M. BEIGBEDER : Je n'ai pas dit cela ! J'ai dit qu'il y en a déjà soixante-dix-mille ! Et je pense qu'ils ne travaillent pas assez, et qu'il y a une mauvaise gestion et une mauvaise organisation de la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Il faut le dire à l'État !

M. BEIGBEDER : On ne peut pas donner un blanc-seing ou même encourager à l'inactivité !

M. BALADI : Pour réagir à ce qu'a dit Charles BEIGBEDER, il y a effectivement beaucoup trop de fonctionnaires à la Ville de Paris en nombre...

M. BEIGBEDER : En comparaison internationale c'est affligeant.

M. BALADI Et il est vrai également que l'État se désengage de plus en plus des collectivités. Je tiens à rappeler qu'un CDD coûte plus cher à la ville et à la Caisse des écoles qu'un CDI en raison notamment de la prime de précarité.

M. BEIGBEDER : Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, il s'agit ici d'une titularisation.

M. BALADI : Au niveau des cantinières ce sont des postes très utiles, nous le voyons dans les écoles. Je pense que Madame BARLIS m'a compris.

M. BEIGBEDER : Je pense qu'on aurait dû proposer des CDI plutôt que de passer directement à la fonctionnarisation.

Mme BARLIS : Il faut comprendre de quel type de poste nous parlons. Nous parlons effectivement des cantinières qui souvent travaillent depuis des années pour servir les écoliers.

M. BEIGBEDER : Des CDD renouvelés deux-cent-cinquante fois.

Mme BARLIS : Elles s'usent la santé à porter des plats très lourds avec des réserves de nourriture etc. alors qu'elles n'ont pas la sécurité de l'emploi, que ce sont des travaux à temps partiel. Ce serait une manière de reconnaître leur investissement auprès des enfants du 8^{ème} arrondissement.

M. BEIGBEDER : Je suis infiniment reconnaissant du travail de ces personnes, mais ne suis pas d'accord avec la façon dont cela est fait. Je vote contre.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets au vote cette délibération.

A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : **1** : (M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTION 1 : (M. Marc PACHECO)

8 ° / 2019 DFPE 187 - Équipements de petite enfance et logement de fonction situés 20-22, Laure Diebold - Convention de gestion avec ELOGIE-SIEMP

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La Ville de Paris est propriétaire de plusieurs équipements de petite enfance et d'un logement de fonction affecté à la directrice de la crèche Laure-Diebold, réalisés 20 et 22 rue Laure Diebold. Les équipements correspondent à une crèche, une halte-garderie et un ancien local PMI, désormais affecté à une Maison d'Assistantes Maternelles associative.

Ces locaux sont répartis sur les deux premiers niveaux du bâtiment. Le logement de fonction est un T4 en duplex implanté aux 4^{ème} et 5^{ème} étages. ELOGIE-SIEMP est propriétaire des niveaux 2 et 5, au-dessus des équipements de petite enfance.

Les propriétés municipales étant imbriquées dans l'immeuble, la convention soumise à notre approbation a pour objet de définir les modalités de répartition des charges entre ELOGIE-SIEMP et la Ville. Ces modalités reprennent les clauses de l'acte notarié du 28 novembre 2013 portant modification à l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble immobilier ; la Ville est propriétaire des volumes 52 (équipements) et 22 (logement de fonction), et ELOGIE-SIEMP du volume 20 (logements).

Pour ce qui concerne la participation du volume 22 (logement de fonction) aux charges spécifiques : au titre de l'utilisation de l'ascenseur, la quote-part s'élève à 94,4 % (volume 20) et 5,6 % (volume 22).

S'agissant des charges d'entretien et de services de l'immeuble (eau, électricité) les quotas respectifs sont 94,8 % pour le volume 20 et 5,2 % pour le volume 22.

Par ailleurs, le bâtiment comporte une adduction d'eau commune.

La présence d'un unique branchement implique un seul et unique règlement auprès d'Eau de Paris, auprès de laquelle ELOGIE-SIEMP a passé un contrat de fourniture d'eau froide. Cette société paiera donc l'ensemble des charges d'eau et demandera ensuite le remboursement à la Ville sur la base des consommations reportées par les sous-compteurs.

Enfin, l'immeuble est équipé de compteurs individuels d'énergie ; la dépense afférente à la production de chauffage et de l'eau chaude sera facturée individuellement à chaque propriétaire par le fournisseur d'énergie, en fonction des consommations enregistrées par ses compteurs.

En conséquence, il nous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à procéder à la signature, avec ELOGIE-SIEMP, de la convention de recouvrement des charges et prestations afférentes aux équipements publics et au logement de fonction situés 20/22 rue Laure Diebold, jointe au présent projet de délibération, laquelle entrera en vigueur rétroactivement au 6 janvier 2014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Des observations ?

Je mets aux voix cette délibération

A LA MAJORITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : **10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BURLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : **1** (M. Charles BEIGBEDER)

9 ° / 08 2019 11 - Approbation du budget supplémentaire 2019 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Suite à l'adoption lors du dernier Conseil du 8^{ème} arrondissement, nous sommes bien dans le cadre de la préparation budgétaire annuelle, en amont de l'adoption du budget supplémentaire de la ville au Conseil de Paris. Je rappelle que le budget supplémentaire est principalement un budget de report de crédits de l'année précédente reporté de plein droit selon l'article 2509-45 du Code général des collectivités territoriales. Cette année, l'estimation du coût des fluides annoncée par la direction des constructions publiques et de l'architecture a fait apparaître un besoin de complément de 128.447 euros pour l'année, les fluides comprenant les chauffages, etc. notamment dans les écoles et équipements publics. Nous avons souhaité utiliser ces crédits non employés reportés de 2018 (je rappelle qu'il y avait 41.382 euros) pour compenser ce manque sur les fluides, sachant qu'il s'agit d'une estimation donnée chaque année par la Ville de Paris. Cette demande d'amendement à porter sur ce complément, soit un montant total de 87.065 euros, correspondrait à la différence entre 128.447 euros avec les 41.382 euros.

À l'occasion de ce budget supplémentaire, il est possible également de faire des demandes de transfert de l'État spécial d'arrondissement vers le budget général, ou du budget général vers l'État spécial ; nous allons donc proposer dans ce budget supplémentaire le transfert de 12.052 euros au budget général de la Direction des espaces verts et de l'environnement pour des achats au centre horticole de Rungis et au magasin central de la direction. Ces achats de plantes et de petits liniments sont financés sur le budget de la Direction des espaces verts et de l'environnement, et abondés par

l'État spécial d'arrondissement pour des raisons techniques. Enfin, je rappelle que le budget des états spéciaux d'arrondissement est destiné pour sa part la plus importante (80 %) à assurer le bon fonctionnement des 38 équipements de proximité de l'arrondissement (crèches, garderies, écoles, espaces verts, bains-douches, gymnase, centre d'animation, conservatoire, bibliothèque, etc.)

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Madame DESBONNETS

Mme DESBONNETS : Par rapport aux bains-douches, quelle est leur fréquentation ? Y-a-t-il un délai d'attente ?

M. BALADI : Je passe la parole à mon collègue Grégoire GAUGER.

M. GAUGER : Je n'ai pas les taux en tête, mais nous pouvons vous les remonter. Nous sommes avec Madame la Maire extrêmement attentifs aux bains-douches car nous rencontrons parfois des difficultés, notamment techniques, depuis leur création. Nous sommes également attentifs à l'accueil des utilisateurs, comme du personnel qui les accueille, car c'est un accueil assez complexe. Nous nous rendons régulièrement sur place pour suivre les travaux, nous insistons pour que des études complémentaires soient menées, afin que les dysfonctionnements soient réglés et payés par la Ville de Paris, et non par la mairie du 8^{ème} arrondissement. Quant aux taux de fréquentation, je ne les ai pas en tête.

Mme DESBONNETS : C'est pour savoir si les horaires doivent être étendus, puisqu'il n'y en a ni dans le 17^{ème} ni dans le 9^{ème} arrondissement et que ce n'est ouvert que les matins. C'est pour savoir s'il y a un taux de fréquentation très important qui nécessite un réaménagement.

M. GAUGER : Mettre plus d'agents aussi...

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous le savez certainement, la majorité des étudiants et des personnes qui habitent dans des « chambres de bonne » n'ont pas de salle de bain ni de douche. Ces personnes fréquentent ce lieu et quand il y a eu des problèmes de fermeture, cela a été compliqué pour elles car obligées d'aller ailleurs ou dans la gare SNCF pour se nettoyer dans les lavabos. La seule chose que je regrette, et ce depuis le début, c'est qu'il y a malfaçons dans la conception de ces bains-douches. J'avais interpellé le président de Nexity, sa société était responsable... mais comme celle-ci a passé le marché à une sous-traitance, nous devons aujourd'hui constamment rajouter de l'argent car plus personne n'est responsable... Quand, à l'époque, la Ville a signé le contrat pour fins de travaux, il n'a pas été constaté que le problème du bac à eau (avec le nombre de personnes qui passent chaque jour, les cheveux, le shampoing et le savon font déborder le bac et crée des problèmes) et la ventilation nécessitait d'installer une extraction. Ceci n'a pas été jugé utile, apparemment...

Aujourd'hui, c'est à nous de gérer ce problème. Malheureusement, nous ne pouvons pas demander la fermeture trop longtemps et trop régulièrement, car nous avons cette population qui fréquente les bains-douches.

Mme LECUYER : J'ai une question concernant la ligne « salle de sport, gymnase », vous m'avez dit lors du précédent conseil que les travaux de réfection du gymnase Roquépine en 2017 avaient été facturés à la Ville de Paris. Avez-vous le montant ?

Mme d'HAUTESERRE : 8.000 euros.

M. GAUGER : Pour remise en état et désinfection.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (10 voix), le projet de délibération relatif à l'approbation du budget supplémentaire 2019 de l'état spécial de la mairie du 8^{ème} arrondissement est adopté

Mme Corine BARLIS s'abstient

10 ° / 2019 DAC 60 - Subventions de 3 615 574 euros, avenant à convention pour l'Association pour le soutien du Théâtre Privé (8^{ème}), et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s'agit de subvention à hauteur de 3.615.574 euros et d'un avenant à la convention pour l'Association pour le soutien du Théâtre Privé.

Dans le cadre de la politique municipale d'aide à l'activité théâtrale, il a été décidé par le présent projet d'apporter un soutien à l'Association pour le soutien du Théâtre Privé, dit ASTP. Créé en 1964 afin de mettre en place une solidarité entre les théâtres privés parisiens, cette association a pour objet la gestion d'un fond de soutien aux théâtres privés qui regroupe cinquante-sept théâtres dont cinquante-cinq à Paris. Pour soutenir les théâtres privés face aux difficultés financières qu'ils rencontrent, l'ASTP leur apporte un concours à travers différents mécanismes : aide à l'exploitation, garantie déficit des spectacles, aide à la création destinée à favoriser la présentation des pièces écrites par des auteurs contemporains, aide à la reprise et aide à l'emploi. L'ASTP est habilitée à percevoir une taxe dont le taux est fixé à 3,5 % du montant des recettes sur les spectacles présentés dans les salles de spectacles dramatique, chorégraphique et lyriques. Au produit de cette taxe viennent s'ajouter des subventions accordées depuis 1987 par la Ville de Paris et par l'État, respectivement 3.123.000 et 3.700.160 euros en 2018, qui permettent à cette association de soutenir la production théâtrale. L'action de cette association se déroule dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale et tripartite entre la Ville, l'État (par le Ministère de la Culture) et l'ASTP pour le renouvellement de la période 2019-2021. En échange de tout ce qui est fait par la Ville et par l'État, l'ASTP organise une opération destinée à favoriser l'accès des jeunes aux spectacles présentés dans les théâtres parisiens tout au long de la saison théâtrale. Un tarif réduit de 10 euros est proposé pour une place de première catégorie aux parisiens de moins de 26 ans.

On propose donc de fixer dans cette délibération le montant de l'aide de la ville de Paris au titre de cette opération à 485.000 euros en 2019, ce montant étant inclus dans la subvention globale de fonctionnement. Enfin, on nous propose également, afin de permettre de mener à bien les actions de cette association, d'augmenter de 100.000 euros la subvention pour cette année 2019, sachant qu'ont déjà été votés au Conseil de Paris 1.561.500 euros, auxquels ils nous proposent d'ajouter 1.661.500 euros, soit 100.000 euros de plus, pour permettre d'avoir une subvention de 3.223.000 euros.

Sans revenir en détail sur tout ce que les théâtres ont subi ces derniers temps, nous sommes concernés pour l'un d'entre eux, le théâtre Michel. Le concernant, il s'agit d'une mise en conformité avec une subvention d'équipements accordée dans le cadre de cette délibération, pour mise en conformité de l'installation électrique, changement des gradateurs et du local gradateur pour un

montant de 67.229 euros. Nous proposons d'attribuer à l'ASA Théâtre Michel une subvention d'équipements de 25.883 euros.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Monsieur BEIGBEDER.

M. BEIGBEDER : Je rappelle, pour information, que le total de cette subvention est inférieur à la subvention dont bénéficie un seul théâtre, le Théâtre du Rond-Point. Comme chaque année.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

10 ° / 2019 DAC 63 - Subventions de 606.500 euros à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Toujours dans le cadre de la politique de soutien aux spectacles vivants, la Ville de Paris apporte chaque année des subventions d'équipement à des structures qui dans le cadre d'un plan d'investissement réalisent des travaux ou des acquisitions destinées à la sécurité des locaux ou des manifestations organisées, à l'amélioration des conditions de création des artistes, à l'accueil du public ou encore à la modernisation de leur fonctionnement général. Dans cette délibération, il nous est proposé d'attribuer une nouvelle subvention à 8 organismes : une subvention pour le 104, une pour l'Espace Cardin, une pour le Théâtre de la Ville, à hauteur de 150.000 euros, et c'est là que nous sommes concernés, ainsi que d'autre association : Théâtre Monfort, Maison des Métallos. Nous sommes donc concernés par le Théâtre de la Ville qui est à l'heure actuelle sur l'Espace Cardin, pour 150.000 euros dans le cadre d'une subvention équipement pour des travaux.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ?

M. BEIGBEDER : En raison de sa programmation trop élitiste, je voterai contre.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : **3** (Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO)

12 ° / 2019 DAE 223 - Marché aux timbres Carré Marigny (8^{ème}) - Exonération des droits de place dus par les commerçants

M. Vincent BALADI rapporteur

M. BALADI : Ce marché aux timbres existe depuis plus de 130 ans, il se situe rue Carré Marigny car en 1887 un riche collectionneur de timbres a légué le terrain des Carré Marigny à la Ville de Paris à condition « qu'elle y autorise l'exploitation d'une bourse aux timbres ». C'est pour cette raison que depuis cette époque s'y tient un marché aux timbres, ce qui participe à la diversité culturelle et commerciale du 8^{ème} arrondissement. Il se tient tous les jeudis, samedis et dimanches, encore aujourd'hui sur la contre-allée le long de l'avenue Gabrielle. De par sa situation géographique entre les Champs-Élysées, le palais de l'Élysée, l'activité de celui-ci a été fortement touchée par les annulations tenues avant le 11 novembre 2018 pour les cérémonies de l'armistice de 1918, puis depuis le 17 novembre en raison des manifestations en marge des Gilets jaunes organisées chaque samedi. Les dix-neuf commerçants de ce marché n'ont pas pu exercer leur activité les samedis depuis plus de six mois. Ces circonstances ont entraîné un manque à gagner non négligeable. Les droits de place sur ce marché s'élèvent à 64,79 euros pour deux mois, montant très faible compte tenu de l'histoire et de l'obligation d'usage, ce qui représente 194 euros environ pour six mois. Dans ce contexte la Ville de Paris propose une exonération de six mois des droits de place acquittés par les commerçants de ce marché.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

13 ° / 2019 DASCO 27 - Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci Madame la Maire. Cette délibération concerne la convention cadre qui régit les relations entre d'une part la Ville de Paris et d'autre part l'Éducation nationale qui exploite les collèges qui appartiennent à la Ville de Paris. En l'espèce, nous allons appliquer la loi du Code électoral qui veut qu'il y ait ce type de convention cadre. Qui dit convention cadre, dit convention extrêmement large. Celle-ci est arrivée à échéance. Selon les propos de la DASCO, elle permet de clarifier la répartition des compétences entre le collège et la collectivité en matière de gestion de ressources humaines, de conduite de travaux ou encore d'occupation des locaux. Elle est donc extrêmement large. Elle intègre également le soutien aux actions éducatives, et en matière de restauration. Pour bien maîtriser ce type de convention, il faudrait être à la Direction des affaires juridiques de la Ville de Paris, pour ma part j'attirerai l'attention sur un point qui n'est malheureusement que théorique. Il est écrit dans les textes que ces établissements pourraient être ouverts le soir pour accueillir des activités culturelles (comme mentionné dans l'article 11) ou sportive (article 12). Anne HIDALGO a pris l'engagement (la droite aussi l'avait proposé), que les établissements soient mieux utilisés le soir car, à Paris, les équipements municipaux manquent. Étant donné la densité des quartiers comme le quartier Europe où ne se trouve presque aucun équipement municipal, ces équipements pourraient

être utilisés pour proposer des activités culturelles, sportives ou associatives, les soirs, puisqu'ils sont libérés à partir de 18 heures. Se posent évidemment des questions de gardiennage, de sécurité, de mise aux normes, de loyer. Il existe tout ce qu'il faut dans les textes de la Ville de Paris, des prix ont été fixés, une convention existe, mais un total manque de coordination au sein de la Ville de Paris empêche de le mettre en application. Nous le regrettons car nous arrivons à le faire avec les établissements privés. Avec les établissements publics, c'est encore compliqué, nous le remontons régulièrement à Jean-François MARTINS, adjoint à la Jeunesse et au Sport. C'est donc écrit dans les textes, cette convention *a priori* paraît cadrer ce qu'elle doit cadrer, mais en pratique beaucoup de bonnes choses sont encore à faire.

Je vous invite donc à voter pour cette convention cadre.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Monsieur BEIGBEDER.

M. BEIGBEDER : Étant donné qu'il paraît qu'il fait très chaud, y-a-t-il une mention dans ce contrat qui évoque la climatisation des locaux scolaires ?

M. GAUGER : Je ne saurais pas te répondre Charles, je n'ai rien vu par rapport à ce sujet. J'interrogerai les services.

M. BEIGBEDER : Oui.

Mme d'HAUTESERRE : À ma connaissance, il n'y a pas beaucoup d'établissements qui soient climatisés. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a ajourné le brevet des collèges.

M. GAUGER : Et il y a là deux problématiques : la première est que ce sont des bâtiments vétustes dans lesquels il est compliqué d'installer la climatisation ; la deuxième est qu'en terme environnemental les climatiseurs ont des répercussions assez néfastes. Il est donc nécessaire de trouver un bon équilibre entre notre plaisir personnel et le plaisir...

Mme LECUYER : Il n'y a pas que des bâtiments vétustes. Pour l'anecdote, l'école Louis de Funès, qui a trois ans, souffre d'un gros problème de chaleur. C'était soi-disant un bâtiment ultra-performant en matière d'économie d'énergie mais les élèves et le personnel crèvent de chaud, notamment à cause des baies vitrées.

M. GAUGER : Je ne sais pas s'ils crèvent de chaud mais nous avons la même problématique dans le gymnase Jacqueline Auriol au dernier étage... Nous avons d'une manière générale une mauvaise conception des équipements publics en France.

M. BEIGBEDER : Pourquoi le donneur d'ordres ne poursuit-il pas ?

Mme d'HAUTESERRE : Nous n'étions pas dans le jury qui a voté pour le concepteur de l'ouvrage. Oui, j'ai constaté dès le départ un vrai problème avec cet établissement. Nous avons, avec l'ancien puis le nouveau directeur, essayé de gérer les problèmes. La Ville fait ce qu'elle peut. Il faut demander l'autorisation à l'architecte pour toute modification de la façade et pour mettre par exemple des volets.

M. BEIGBEDER : Cela s'obtient.

Mme d'HAUTESERRE : Lorsqu'un architecte conçoit bien un lieu qui accueille les enfants, et surtout pour une école, il doit ne pas faire que du vitré, et penser aux espaces orientés plein sud qui exposent les élèves au soleil et à la chaleur. Et comme nous ne pouvons ni installer de volets extérieurs ni mettre d'occultant à l'intérieur, car les professeurs veulent avoir de la lumière, c'est un sujet qui revient régulièrement. J'ai demandé que l'on dégage un budget pour essayer de faire en sorte que chaque année, en cas de canicule, l'on puisse prévoir de quoi améliorer les conditions d'accueil de ces enfants.

Concernant le plan canicule, le gouvernement demande aux parents de faire attention à leurs enfants, de leur faire porter du coton, de les munir d'une bouteille d'eau ou une gourde. Nous ne sommes pour rien dans la conception de cet établissement qui est moderne. Nous essayons de palier à ce défaut comme nous le pouvons.

M. BALADI : Je ne pense pas que le tout climatisation soit une solution, notamment du point de vue environnemental. Personnellement, je ne pense pas que pour deux ou trois semaines de canicule ce soit la solution. La solution serait pour moi qu'à chaque nouveau projet l'on s'assure que l'immeuble soit bien HQE ou qu'il y ait des climatisations naturelles. Dans certaines villes comme Bordeaux ou Lyon, sont créés des espaces verts ou autres pour s'assurer d'une bonne ventilation. Je pense que ce serait clairement une solution. J'ajouterai que dans le 8^{ème} arrondissement, et notamment sur proposition de Madame le Maire, la Ville de Paris en lien avec mon collègue André TILLOY, a proposé que dans la cour d'Octave Gréard il y ait plus de végétalisation. Je pense qu'il faudrait poursuivre avec Chaptal, le problème étant que c'est à la fois une cité scolaire qui inclut un collège et un lycée. Il faut donc avoir l'aval de la Région. Hier j'étais au conseil d'administration de Chaptal, je peux vous dire que l'on y crève de chaud. C'est un immeuble très ancien, un monument historique classé pour partie, il y a des choses à faire mais il faut réfléchir aux conséquences, également environnementales, pour deux à trois semaines de chaleur dans l'année.

Mme BARLIS : Par rapport à ce sujet nous savons très bien que la climatisation est une catastrophe pour le réchauffement climatique et qu'elle ne fait qu'aggraver les choses. Par contre la Ville de Paris met en place dans plusieurs écoles des cours de récréation oasis, qui permettent de rafraîchir. Il faut que le 8^{ème} arrondissement rentre dans ce plan et le fasse dans le plus d'écoles possibles. Pour l'instant c'est encore une période de test. Par rapport aux écoles neuves, pour avoir siégé dans un certain nombre de jurys d'architecture, lorsqu'un tel projet est présenté, il est très compliqué pour les élus qui ne sont pas architectes d'avoir la garantie que le projet choisi vivra bien au quotidien. Pour l'avoir constaté par moi-même il existe un lobby d'architectes qui se soutiennent les uns les autres, et il est très difficile d'avoir des réponses claires aux questions posées quand nous ne sommes pas spécialistes. Je pense que c'est un point sur lequel, en tant qu'élus, nous pouvons essayer de progresser et d'insister, avec le soutien de la DASCO car sur ce genre de point (et nous savons que ce genre d'épisode de canicule sera de plus en plus fréquent) nous devons avoir des éléments clairs et précis pour s'assurer qu'au quotidien, ces équipements que l'on construit avec l'argent des Parisiens nous conviennent.

M. BEIGBEDER : Madame, vous n'allez pas me dire qu'au niveau de la Ville de Paris, au niveau des administrations centrales, il n'existe personne qui soit capable de faire l'évaluation des ouvrages reçus. Quand on reçoit un ouvrage, déjà, le prix a été multiplié par deux, mais passons. Mais ensuite, s'il est totalement impropre à l'usage, on prend des sanctions. Et cela, les administrations centrales, que ce soit la DASCO ou la Direction du logement ou toutes les directions d'infrastructure, ces dizaines de

milliers de personnes devraient faire une proposition au pouvoir central et aux élus pour qu'il y ait des sanctions !

Mme BURLIS : Mais ce n'est pas impropre, ne caricaturez pas tout !

M. BEIGBEDER : Je crois malheureusement qu'il y a beaucoup d'inefficacité.

M. PACHECO : Je voudrais revenir sur la délibération, sur la relation entre la Ville et les collèges et lycées. Je suis d'accord effectivement qu'il faut que les relations soient étroites. Je voudrais revenir sur une question que vous avez posée à Madame la Maire puisqu'il m'avait été remonté un fort absentéisme des élus représentants du 8^{ème} arrondissement à ces conseils d'administration, et vous m'avez promis un bilan de cet absentéisme, que je n'ai jamais vu passer.

Mme d'HAUTESERRE : Parce que j'y suis toujours. La semaine dernière j'y étais, vous pouvez demander à M. VERGAIN.

M. PACHECO : Ce n'est pas ce qui m'est remonté.

Mme d'HAUTESERRE : Donnez-moi le nom de la personne !

M. PACHECO : Je parle des collèges et des lycées Madame.

Mme d'HAUTESERRE : De quoi me parlez-vous ?

M. PACHECO : Des collèges et des lycées. Nous avons parlé des équipements des collèges et lycées. Pas des écoles.

Mme d'HAUTESERRE : Donc sur les collèges et lycées nous allons demander aux établissements Octave Gréard et Chaptal.

M. BALADI : Monsieur PACHECO je vous ai déjà dit que nous y sommes, vous pourriez vérifier.

M. PACHECO : Je peux vérifier car je connais parfaitement les élus des conseils d'administration des lycées et collèges.

M. BALADI : Votre groupe n'y est pas

M. PACHECO : Mon groupe ? Quel groupe ?

M. BALADI : Vous avez fait un groupe.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets au vote cette délibération.

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

14 ° / 2019 DAE 101 - Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Élysées convention avec la société OREXPO

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Comme chaque automne, un Salon d'art contemporain et de design est proposé sur les Champs-Élysées. Le plan vous indique précisément la localisation sur les Champs-Élysées, dont une partie n'est pas utilisée. Nous proposons donc d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention d'occupation du domaine public. Il faut savoir qu'il y a eu un appel à projet pour cette période-là. Seul ce salon est candidat. Cela concerne vingt-et-un jours, du 4 au 24 octobre 2019. Ce salon participe au dynamisme culturel, artistique de Paris et du 8^{ème} arrondissement en particulier, avec cette zone dynamique du Grand Palais et du Petit Palais, ce qui est attractif pour notre arrondissement. Quant à la tarification, nous avons déjà émis quelques réserves, c'est la tarification pour tout Paris. Elle amènerait dans les caisses de la Ville 307.492 euros. La Ville de Paris a largement besoin d'argent en raison de ces déficits chroniques, mais il est vrai que le prix au mètre carré reste assez modeste. Nous avons déjà eu ce débat, nous pouvons voter pour, sachant que les enfants du 8^{ème} arrondissement ont l'occasion de participer et d'être accompagné à ce salon chaque année.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur cette délibération ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

15 ° / 2019 DFPE 197 - Accompagnement des séparations - Subventions de 148.000 euros, conventions et avenant à convention avec 9 associations pour leur activité de médiation familiale et aide site Archereau

M. GAUGER : Voyons si je fais trois fois l'unanimité... Nous avons voté pour cette délibération l'année précédente. Nous connaissons tous les difficultés de la Ville, notamment relationnelle. En ville, un couple sur deux est touché par la séparation, ce qui d'ailleurs contribue à l'augmentation de l'immobilier.

C'est un sujet extrêmement délicat que tout le monde connaît de près ou de loin, et des associations apportent leur soutien pour accompagner au mieux ces familles qui sont fragilisées par les séparations, aussi bien au niveau des couples que des enfants. Les associations proposent notamment des médiations familiales, qui sont faites par des tiers, impartiaux, indépendants, qualifiés et formés pour cela. C'est extrêmement sérieux, et cela se fait dans un cadre strictement confidentiel. Un certain nombre d'associations, dont celle qui nous intéresse au niveau du 8^{ème} arrondissement, la Ligue française pour la santé mentale, qui d'ailleurs en 2018 a accompagné 171 familles. Je voudrais souligner que, pour une fois, nous avons beaucoup d'informations sur l'association, avec un vrai bilan d'activité, une vraie synthèse, largement plus que ce que nous avons habituellement à voter, même pour des subventions bien plus importantes. Nous parlons ici de 8 000 euros. Vous remarquerez également que dans la direction de cette association nous avons des médecins extrêmement reconnus, notamment un neuropsychiatre à la vice-présidence qui est Boris Cyrulnik. Pour l'arrondissement, ces médiations ont lieu au siège de l'association qui est, comme vous le savez, situé au 11 rue Tronchet, avec une surface de 35 mètres carrés, ce qui permet d'accueillir dignement ces

familles. Tout ceci n'est pas complètement gratuit. Un barème national est fixé avec la Caisse nationale des allocations familiales. Les séances coûtent de 2 à 131 euros par personne et par séance en fonction de vos revenus.

Pour l'année 2018, 171 familles ont été reçues dont 66 familles au cours d'entretien à médiation familiale soit 226 personnes, 131 adultes et 95 enfants. Elle a effectué 363 entretiens. Nous pourrions réfléchir à une meilleure communication auprès des différents acteurs sociaux parisiens. Je vous invite à voter pour cette subvention de 8.000 euros.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations sur cette délibération ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

16 ° / 2019 DASCO 90 - Collèges publics parisiens – Subventions de 704 206 euros au titre du budget participatif des collèges

Rapporteur : M. André TILLOY

M. TILLOY : Cette délibération concerne le budget participatif des collèges. Elle ressemble à celle que nous avons votée lors du dernier conseil. Il s'agissait pour les collèges de choisir entre 16 projets répartis en quatre groupes : expérimentation, numérique, sportif et un collège agréable.

Pour cette édition 2019, le collège Octave-Gréard a choisi le collège de l'expérimentation, pour un projet expérimentation éco-scientifique. Le montant total de la subvention est de 107.206 euros et le collège Octave-Gréard bénéficierait d'une subvention de 21.099 euros pour mettre en œuvre ce projet. Je n'ai pas la prétention de mon voisin de faire l'unanimité mais je vous appelle à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ?

M. BEIGBEDER : Est-ce que tu as des informations sur le projet lui-même ?

M. TILLOY : Je n'ai pas de détails sur le projet lui-même en tant qu'expérimentation éco-scientifique.

M. BALADI : Juste pour ton information Charles, lors du dernier conseil d'arrondissement c'était un projet sur la robotique.

M. BEIGBEDER : D'accord.

M. PACHECO : L'intitulé était « robotique ». Nous avons voté 45.000 euros sur un projet intitulé « robotique », dont nous ne connaissons absolument pas le contenu. Ici pour ce que l'on appelle « expérimentation éco-scientifique », d'un montant de 21.000 euros, nous n'en savons pas plus. Nous allons donc voter sans que l'on sache de quoi il s'agit, et encore une fois, s'il y avait des élus à ce conseil d'administration, peut-être aurions-nous eu des informations. Ne pas avoir d'information sur ce que l'on vote, c'est un peu fort !

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux collèges publics parisiens – Subventions de 704 206 euros au titre du budget participatif des collèges

Suffrages exprimés POUR le projet : **8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : **1** (M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO)

17 ° / 2019 DAC 270 - Subventions de 168.750 euros à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention

Rapporteur : M. André TILLOY

M. TILLOY : Cette délibération consiste à donner une subvention à plusieurs associations dans le domaine culturel et auprès de populations touchées par le handicap. Ces associations se répartissent en trois groupes qui fournissent des services premièrement dans l'accès à la culture, deuxièmement dans la pratique artistique, et enfin dans la production d'œuvres artistiques. Nous avons donc 8 associations dans le premier groupe d'accès à l'œuvre. Ce sont des associations qui permettent d'accéder à des spectacles et des expositions ou d'accéder également au patrimoine littéraire (grâce à des associations de personnes lisant des livres qui permettent à des aveugles d'y accéder).

- l'association Clair-Obscur pour 4.500 euros ;
- l'association Accès à la Culture pour 20.000 euros ;
- Acajou pour 1.500 euros ;
- Le Musée en Herbe pour 10.000 euros ;
- Les Papillons Blancs pour 1.000 euros ;
- Silhouette pour 2.000 euros ;
- La Bibliothèque Sonore pour 8 000 euros ;
- Tout en parlant pour 750 euros.

La deuxième catégorie est donc l'accès à la pratique artistique. Elle permet à des personnes de pratiquer de la musique, de faire du théâtre, de pratiquer la danse également. Elle s'adresse à des publics atteints de handicap physiques ou psychiques ou les deux. Je vous épargnerai la lecture de toutes les associations.

Enfin, 5 associations sont concernées par la création artistique, la production d'œuvre artistique, qui se traduit notamment par l'organisation de spectacles auxquels participent les personnes concernées ou la production de court-métrages. Pour un montant total de 168.750 euros, qui va de 750 euros pour la plus petite association à 20.000 euros pour la plus grosse subvention.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Madame DESBONNETS.

M. DESBONNETS : Je trouve cela très bien. J'ouvre juste une parenthèse sur l'association Accès à la Culture qui a pour but de favoriser l'accès à la culture pour les personnes handicapées et non francophones, et qui les emmènent à la Comédie française... Par ailleurs, ces associations mériteraient d'être mises sur le site Internet de la mairie pour en faciliter l'accès.

Mme d'HAUTESERRE : D'autres observations ?

Mme LÉCUYER : C'est toujours le même sujet, nous avons très peu d'informations sur ces associations, nous avons un *package* d'associations donc nous voterons pour, mais individuellement nous n'avons pas de bilan, et je relève que l'association Clair-obscur, qui propose un programme de sorties, emmène notamment ses adhérents au Théâtre du Rond-Point qui lui-même est sous perfusion de subventions. Nous avons donc des subventions qui se subventionnent...

M. PACHECO : Je vais redire la même chose. Nous n'avons rien sur les associations, rien sur le budget. Nous demandons aux élus de voter sur rien.

Mme d'HAUTESERRE : Il me semble qu'entre 2008 et 2014, les élus ont voté un certain nombre de subventions aux associations sans qu'il n'y ait plus d'éléments.

M. PACHECO : Oui, mais cela n'empêche pas que cela manque de sérieux.

Mme d'HAUTESERRE : Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

M. Marc PACHECO s'abstient

18 ° / 2019 DPE 10 - Subvention de 17.600 euros et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet »
Rapporteur : M. André TILLOY

M. TILLOY : Cette délibération concerne l'opération défi famille « zéro déchet ». Le contexte est la loi relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte (TECV), qui a été votée en 2015. L'objectif est de diminuer de 10 % les déchets de la DMA (déchets ménagers et assimilés) depuis 2010 jusqu'à 2020. La Ville de Paris a décliné cette loi par le PLPDMA (programme local de prévention des DMA) en 2017. Le projet s'inscrit dans ce cadre, et plus précisément dans l'axe 5 qui a été adopté par la Ville de Paris qui vise à sensibiliser tous les acteurs et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets, et plus précisément dans les actions 16 et 17 qui stipulent « renforcer les partenariats et les relais locaux et sensibiliser les ménages à la prévention qualitative ». Dans ce cadre, le projet défi famille « zéro déchet » piloté par l'APC consiste à :

- faire un rappel aux candidatures pour une centaine de familles qui seraient volontaires ;
- organiser un événement de lancement et de former à cette occasion les familles qui seraient volontaires et de leur fournir un kit ;
- assurer le suivi des actions à travers des ateliers avec les familles en question ;
- organiser un événement de clôture où seraient proclamés des résultats sur les actions menées ; et en parallèle, un accompagnement numérique serait mené avec toutes les personnes qui adhèreraient à la communauté de l'APC. Cela concernerait une centaine de familles volontaires et s'étalerait sur cinq mois, de septembre 2019 à janvier 2020. Le budget demandé est de 17.600 euros.

Mme LECUYER : Pourquoi la Ville de Paris ne gère-t-elle pas en direct, sans passer par une association, ce qui nous éviterait de financer 17.000 euros ?

M. TILLOY : C'est une question fondamentale qui se pose sur toutes les délibérations car la moitié des délibérations que nous avons à faire passent par des organismes qui sont différents de la Ville de Paris.

Mme LECUYER : Oui, mais dans ce cas c'est l'Agence parisienne du climat qui est à l'origine du projet, alors pourquoi délègue-t-elle à une association ?

M. TILLOY : Je suis d'accord avec vous, mais c'est une question générale de délégation.

M. DESBONNETS : Et sur les trois familles, y en a-t-il une du 8^{ème} arrondissement ?

M. TILLOY : Elles seraient prises dans l'ensemble de Paris. Je n'ai pas la répartition par arrondissement.

M. DESBONNETS : Trois familles se sont déjà engagées. Pour l'avenir, ils imaginent cent familles. Mais on ne sait pas s'il y a des familles du 8^{ème}, ni comment elles seront informées concrètement si elles veulent participer. Il y aura un relevé en mairie ? Sur le site Internet ?

M. TILLOY : Je n'ai pas le détail.

Mme DESBONNETS : Cela dépend de la Mairie du 8^{ème} arrondissement.

M. PACHECO : Je vais faire toujours la même remarque. 17.600 euros alors que ce qui nous est présenté me paraît bien léger. Si on avait le détail ce serait pas mal. Et nous n'avons toujours aucune information sur cette Agence parisienne du climat. J'ai l'impression de dire toujours la même chose mais cela représente beaucoup de subventions que nous votons à la légère.

Mme d'HAUTESERRE : Depuis 2002, vous en avez voté un certain nombre donc il aurait fallu réagir avant...

M. PACHECO : Ce n'est pas pour autant qu'il faut s'en réjouir.

M. TILLOY : En conclusion je dirais qu'il y a des choses plus importantes à faire pour la famille.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 4 (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

19 ° / Communication sans vote - 2019 DEVE 66 - Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons les vœux. Nous avons une série de vœux dont certains sont hors délai.

20 ° / V08 2019 11 - Vœu de Madame DESBONNETS relatif à la Caisse des écoles

M. DESBONNETS : Je reprends les vœux que je vous avais déjà formulés en 2017. On sait que la majorité des participants au Comité de gestion n'a plus d'enfants qui déjeunent à la cantine et que nous avons des parents qui s'y intéressent, en conséquence, mon vœu que vous connaissez demande à assouplir les règles d'adhésion tant à la caisse des écoles qu'au comité de gestion pour permettre un vrai renouvellement.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez effectivement rappelé que vous avez déposé ce vœu le 28 novembre 2017. J'ai souhaité, suite à vos souhaits, inscrire la révision des statuts de la Caisse des Écoles à l'ordre du jour du Comité de gestion qui s'est réuni le 11 janvier 2018.

Comme vous le savez, dans les statuts de la Caisse des Écoles, il est spécifié que toute modification doit passer par une délibération de l'Assemblée générale et doit être soumise à l'approbation du Président de la Caisse des Écoles.

Le Conseil d'arrondissement ne peut imposer ces modifications.

Les membres du Comité de gestion ont examiné ces statuts, notamment l'article 5 qui précise les conditions d'adhésion à l'Assemblée générale.

À la majorité moins une voix, les membres du Comité ont refusé de modifier ces statuts. Madame BARLIS vous le savez bien puisque vous y avez participé et vous avez également reçu le compte-rendu de la séance.

Pour rappel, les cinq élus d'arrondissement, membres de droit du Comité de gestion de la Caisse des Écoles sont aussi membres de droit de son assemblée générale.

Il en va de même pour les autres Caisse des Écoles de Paris qui ne dérogent pas à cette règle.

Ce régime s'applique donc à tous les Comités de gestion et aux assemblées générales des Caisses des Écoles de Paris.

S'agissant des repas, nous avons fait appel à une diététicienne. Je rappelle que la qualité des repas n'a pas été remise en cause dans le reportage de BFM qui se référait à une enquête effectuée par Greenpeace, basée sur la part bio consacrée dans les menus des Caisses des Écoles de Paris. Il a même été spécifié dans ce reportage que « les enfants du 8^{ème} sont obligés de manger de la viande ». Évidemment, il n'a pas été pris en compte que la Caisse des Écoles du 8^{ème} propose actuellement trois aliments bio par semaine en période scolaire.

Cela ne signifie donc pas que la Caisse des Écoles du 8^{ème} est en dernière position pour la qualité des repas comme certains détracteurs le diffusent dans les établissements scolaires car cela ne vous a pas échappé, la campagne municipale a commencé !

J'ajouterai que la Caisse des Écoles du 8^{ème} a une part durable d'aliments bio et également le Label rouge. Nous privilégions le circuit court avec des producteurs de qualité et nous faisons appel au boulanger de l'arrondissement pour avoir du pain frais quotidiennement.

Lors d'un déjeuner de travail organisé avec les directrices et les directeurs d'écoles, auquel participaient la Caisse des Écoles et l'Inspectrice de l'Éducation nationale, les retours que j'ai eus étaient satisfaisants. Les directeurs d'école, comme vous le savez, y déjeunent tous les jours. Ils n'ont pas de cantine spécifique pour eux.

Pour votre information, nous avons proposé le mardi 18 juin, un menu bio et végétarien, à l'occasion de la journée du développement durable. Ce menu a été proposé à tous les arrondissements de Paris. Nous avons fait un sondage. À son issue, 80 % des enfants n'avaient pas apprécié le repas et ne l'ont pas consommé.

Une fois encore, j'attache beaucoup d'importance à la qualité des repas et un travail plus étroit sera entrepris avec la communauté scolaire et la diététicienne pour être à l'écoute des enfants.

M. DESBONNETS : Madame le Maire, concrètement par rapport à mon vœu, je voudrais savoir si vous êtes pour l'assouplissement des règles d'adhésion pour que les parents d'élèves puissent participer.

Mme d'HAUTESERRE : J'ai répondu par rapport au vœu que vous avez déposé en novembre 2017.

Mme DESBONNETS : Mais je redépose un vœu.

Mme d'HAUTESERRE : C'est la même réponse. Pour qu'un parent d'élève puisse assister au Conseil de la Caisse de Écoles, il lui faut un parrainage. Je parrainerai tous les parents qui souhaitent assister à la Caisse des Écoles.

Je mets aux voix pour que ce vœu passe modification.

La voix du Maire en cas d'égalité étant prépondérante (article L2121-20 du CGCT), le Conseil d'arrondissement n'adopte pas le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet : **5** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY)

ABSTENTION 1 : (M. Charles BEIGBEDER)

21 ° / V08 2019 12 - Vœu de Mme BARLIS relatif à la Caisse des écoles

Mme BARLIS : Ce sont deux vœux différents, bien que portant sur le même sujet.

Ce vœu concerne également la Caisse des Écoles, plus précisément le statut du comité de gestion de ladite caisse puisque c'est cela qui pose problème. Un sondage qui a été publié le 12 avril par BFM Paris place en bon dernier la Caisse des écoles du 8^{ème} arrondissement. J'ai déjà alerté à plusieurs reprises sur la manière dont la Caisse des Écoles était gérée dans cet arrondissement. J'ai déposé le 28 novembre, un vœu ici même, pour demander la révision des statuts de la Caisse des Écoles afin de supprimer les deux parrainages que vous évoquiez pour que les parents délégués en conseil d'écoles puissent adhérer à la Caisse des Écoles.

Nous l'avions voté, nous l'avons mis à l'ordre du jour du Comité de gestion de la Caisse de Écoles suivant mais vous ne pouvez pas dire que nous en avons débattu puisque nous n'avons même pas pu avoir de discussion étant donné que vous avez fermé la discussion d'entrée de jeu en disant « Mesdames Messieurs ces statuts me vont très bien et ils ne bougeront pas, circulez, il n'y a rien à voir ». Je n'appelle pas cela un débat.

Deuxièmement, j'ai posé d'autres questions en Conseil d'arrondissement toujours sur la Caisse des Écoles. En avril 2017, en novembre 2017, en mars 2018 ; j'ai fait encore un point en 2017, quatre tribunes de journal pour alerter sur le mauvais fonctionnement de la Caisse des écoles, son opacité et la non association des parents d'élèves qui après l'Hôtel de Ville sont les premiers financeurs et les premiers concernés par ce que mangent leurs enfants. Cela ne peut plus durer. Mon vœu est constitué de trois demandes :

- Il faut absolument organiser un comité de gestion en urgence avant la mi-juillet afin que les statuts soient révisés et supprimer cet article 5, avec cette histoire de double parrainage. On m'a attaqué en disant que je voulais faire de la Caisse des Écoles un outil politique, cela a été dit par votre adjoint. Si vous ne craignez pas de parler à tout le monde, ouvrez à tous les parents, les deux parrainages rendent le travail des parents délégués difficile, cela n'a aucun sens et n'existe dans aucun autre arrondissement parisien ;
- Dès décembre 2019, lorsque les parents délégués auront été élus en Conseil d'école, je souhaite qu'un Comité de gestion puisse être tenu pour valider ces adhésions. Car, c'est dans le statut de toutes les Caisses des Écoles, c'est en fin d'année civile que sont validées les adhésions de l'année ;
- Dès janvier 2020, que soit tenue une Assemblée Générale pour que tous les parents adhérents soient convoqués afin de les associer à la gestion de la Caisse des Écoles et à la définition d'une vraie stratégie. Car vous dites que nous avons fait un repas végétarien, cela me paraît très bien, mais nous ne savons pas si c'est ce que souhaitent les parents. Ils ne sont absolument pas interrogés.

Mme d'HAUTESERRE : C'est la Ville qui avait proposé.

Mme BURLIS : Les parents sont les deuxièmes financeurs et ils ont le droit d'être associés à ce que leurs enfants mangent. J'en veux pour preuve que j'ai fait cette pétition dans les écoles de l'arrondissement, toutes se sont mobilisées...

Mme d'HAUTESERRE : Toutes ? Il y en a cinquante-six, là où vous êtes allée diffuser votre papier. La majorité des directrices et directeurs présents lors de ce déjeuner la semaine dernière ont déchiré votre papier devant les écoles où vous avez tracté !

Mme BURLIS : Laissez-moi terminer ! Toutes les écoles ont signé, il y a plus de cent signatures.

Mme d'HAUTESERRE : Je n'en ai eu que cinquante-six, c'est curieux ?

Mme BURLIS : Et toutes les écoles sont représentées. Il y a plus de soixante signatures sur Internet...

Mme d'HAUTESERRE : Soixante où ça ?

Mme BARLIS : Et cinquante en version papier. Toutes les écoles sont représentées. Et je sais qu'ils vous ont dit qu'ils voulaient être au Comité de gestion, mais ce n'est pas parce que vous en connaissez un ou deux que vous voulez parrainer. Ce n'est pas le sujet.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, ne me sous-estimez pas.

Mme BARLIS : Ils veulent que les statuts soient redéfinis pour pouvoir adhérer facilement et que se tiennent une assemblée générale dès janvier 2020 pour être associés à la stratégie de la Caisse des écoles.

Mme d'HAUTESERRE : Je rappelle la réponse que je vous ai faite.
Mesdames les Conseillères d'arrondissement,

Permettez-moi de vous rappeler ici, la réponse au vœu exprimé lors du Conseil d'arrondissement du 28 novembre 2017. J'ai souhaité, suite à vos souhaits, inscrire la révision des statuts de la Caisse des Écoles à l'ordre du jour du Comité de gestion qui s'est réuni le 11 janvier 2018.

Comme vous le savez, dans les statuts de la Caisse des Écoles, il est spécifié que toute modification doit passer par une délibération de l'Assemblée générale et doit être soumise à l'approbation du Président de la Caisse des Écoles.

Le Conseil d'arrondissement ne peut imposer ces modifications.

Les membres du Comité de gestion ont examiné ces statuts, notamment l'article 5 qui précise les conditions d'adhésion à l'Assemblée générale.

À la majorité moins une voix, les membres du Comité ont refusé de modifier ces statuts. Vous le savez bien puisque vous y avez participé et reçu le compte-rendu de la séance.

Pour rappel, les 5 élus d'arrondissement, membres de droit du Comité de gestion de la Caisse des Écoles sont aussi membres de droit de son assemblée générale.

Il en va de même pour les autres Caisse des Écoles de Paris qui ne dérogent pas à cette règle.

Ce régime s'applique donc à tous les Comités de gestion et aux assemblées générales des Caisses des Écoles de Paris.

S'agissant des repas, nous avons fait appel à une diététicienne.

Mme BARLIS : Il a fallu trois ans !

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, vous permettez que je réponde.

Je rappelle que la qualité des repas n'a pas été remise en cause dans le reportage de BFM qui se référait à une enquête effectuée par Greenpeace, basée sur la part bio consacrée dans les menus des Caisses des Écoles de Paris. Il a même été spécifié que « les enfants du 8^{ème} sont obligés de manger de la viande ». Je ne suis pas végane, et j'ai posé la question aux parents présents lors d'une réunion avec les parents d'élèves : « Voulez-vous que vos enfants soient végétariens ? » Ils m'ont répondu qu'ils ne le souhaitaient pas.

Évidemment, il n'a pas été pris en compte que la Caisse des Écoles du 8^{ème} propose actuellement trois aliments bio par semaine en période scolaire.

Cela ne signifie donc pas que la Caisse des Écoles du 8^{ème} est en dernière position pour la qualité des repas comme certains détracteurs le diffusent dans les établissements scolaires car cela ne vous a pas échappé, la campagne municipale a bien commencé !

J'ajouterai que la Caisse des Écoles a une part durable d'aliments bio et également le Label rouge. Nous privilégions le circuit court avec des producteurs de qualité et nous faisons appel aux boulangers de l'arrondissement pour avoir du pain frais quotidiennement.

Lors d'un déjeuner de travail organisé avec les directrices et les directeurs d'écoles, auquel participaient le Directeur de la Caisse des Écoles et l'Inspectrice de l'Éducation nationale, les retours que j'ai eus étaient satisfaisants.

Pour votre information, nous avons proposé le mardi 18 juin, un menu bio et végétarien, à l'occasion de la journée du développement durable.

C'est la Ville qui nous a demandé de le proposer et si vous vous renseignez, toutes les écoles des vingt arrondissements ont proposé le même menu dans le cadre de la journée du développement durable.

Nous avons fait un sondage. À son issue, 80 % des enfants n'avaient pas apprécié le repas et ne l'ont pas consommé.

Une fois encore, j'attache beaucoup d'importance à la qualité des repas et un travail plus étroit sera entrepris avec la communauté scolaire et la diététicienne pour être à l'écoute des enfants.

Souhaitez-vous voter ce vœu ? Qui est pour changer le statut de la Caisse des Écoles ?

La voix du Maire en cas d'égalité étant prépondérante (article L2121-20 du CGCT), le Conseil d'arrondissement n'adopte pas le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet : **5** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY)

ABSTENTION 1 : (M. Charles BEIGBEDER)

Départ de M. Charles BEIGBEDER

22 ° / V08 2019 13 - Vœu de Mme DESBONNETS, Mme LÉCUYER, Mme BOYER CHAMMARD, M. PACHECO relatif au Conservatoire municipal du 8^{ème} arrondissement

Mme DESBONNETS : Cela concerne encore le même point, relatif au Conservatoire, vous nous aviez dit que c'était acté. Nous vous avons cru, j'avais donc retiré le vœu, mais il s'avère qu'aujourd'hui aucun écrit de la Ville de Paris ne nous l'assure. C'est pourquoi nous redéposons ce vœu. Je pense que c'est important que cela soit acté pour s'assurer que cet espace sera bien récupéré par le Conservatoire.

Mme d'HAUTESERRE : Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes en campagne, donc la réponse va être politique.

Mme DESBONNETS : Si cela peut faire avancer les choses, c'est très bien.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr !

Mesdames, Messieurs, les Conseillers d'arrondissement,

En tout premier lieu, il me paraît utile d'apporter quelques correctifs au vœu que vous venez de déposer.

Le conservatoire accueille actuellement 800 élèves avec un effectif ciblé pour la rentrée prochaine de 860. Nous sommes donc loin des 1.500 élèves que vous annoncez.

Mme DESBONNETS : Oui, Monsieur Merlin m'avait dit cela.

Mme d'HAUTESERRE : Il est à noter... vous permettez ?

Mme DESBONNETS : Vous pourriez être moins agressive aussi, ce serait plus agréable.

Mme d'HAUTESERRE : Il est à noter...

M. BALADI : C'est vous qui êtes agressive Madame DESBONNETS !

Mme DESBONNETS : Non Monsieur BALADI, je ne suis absolument pas agressive.

Mme d'HAUTESERRE : Il est à noter que dans le cadre des interventions en milieu scolaire, le Conservatoire touche également 450 élèves issus des 6 écoles élémentaires publiques du 8^{ème} arrondissement.

Quant à l'équipe pédagogique, elle compte 74 enseignants dont 10 accompagnateurs musique et danse. Cette précision était utile.

La situation du Conservatoire m'est bien connue car j'ai défendu ce dossier à partir de 2015 auprès de M. Bruno Julliard, l'ancien conseiller à la Culture de la Maire de Paris. J'ai été alertée à l'époque par l'ancien directeur du Conservatoire M. François Kerdonkuf et j'ai eu l'occasion de rencontrer le nouveau directeur, M. Fabrice Merlen, à de nombreuses reprises avec les parents d'élèves pour

évoquer ce sujet. D'ailleurs, lors du Conseil d'administration du Conservatoire en 2017, dans nos locaux, j'avais confirmé mon engagement pour l'extension du Conservatoire.

Comme vous le savez certainement, le Conservatoire du 8^{ème} arrondissement bénéficie depuis 2015, donc depuis quatre ans, d'une occupation partielle de la salle polyvalente de la Maison de la Vie associative et citoyenne, dans le cadre d'une convention DAC-DDCT. Cette dernière a permis au Conservatoire qui rencontre une vraie problématique de place, d'étoffer son offre de cours et d'avoir accès à un espace de représentation.

La convention liant le Conservatoire municipal et la Maison de la Vie associative et citoyenne, arrivée à échéance au mois de septembre 2018, a été reconduite, à ma demande, pour deux ans.

Un accord amiable entre l'adjoint à la Démocratie locale, l'adjoint à la Culture et moi-même, a permis de prolonger l'utilisation de la salle par le Conservatoire municipal jusqu'à fin 2020, en attendant qu'une solution durable soit trouvée. En effet, il avait été question de l'installation d'une cloison mobile insonorisante, mais celle-ci n'a pas abouti.

Force est de constater que la cohabitation entre les deux équipements est difficile. Il a fallu trouver une solution commune permettant au Conservatoire de maintenir son volume.

Ainsi, plusieurs réunions ont eu lieu à cet effet avec Bruno JULLIARD, puis avec son successeur Christophe GIRARD, adjoint à la Maire de Paris chargé de la Culture, Pauline VÉRON, adjointe chargée de la Démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse, et les services des Directions des Affaires culturelles.

Il a été décidé d'utiliser les locaux occupés par le SAIP (Service de l'accueil et de l'investigation de proximité de la Préfecture de Police) pour faire l'extension du Conservatoire, après la construction du nouveau Commissariat de Police et en aucun cas du déménagement de la Préfecture de Police.

Je suis ravie que cette solution recueille l'assentiment de toutes les parties dans l'intérêt des familles du 8^{ème} arrondissement.

Une fois encore, je ne vois donc pas l'utilité de voter votre vœu alors que nous avons obtenu l'accord de la Ville de Paris pour que les lieux occupés actuellement par le Commissariat soient attribués au Conservatoire Camille Saint-Saëns.

Je sais que vous êtes toutes et tous en campagne électorale pour les prochaines municipales et cela n'a échappé à personne.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que les envois des documents de campagne sur les adresses mails personnels du fichier que vous détenez et utilisez abusivement pourraient faire l'objet de plainte à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) chargée de veiller à la protection des données personnelles.

Pour votre parfaite information : l'association des parents d'élèves a aussi proposé l'inscription de ce projet au budget participatif 2019.

J'ai souhaité inscrire 500.000 euros au Budget d'Investissement du 8^{ème} arrondissement.

M. GAUGER : Je voudrais juste témoigner que lors d'un des premiers conseils d'administration du Conservatoire au début de mandature, j'avais accompagné Madame le Maire, et dès cette époque elle avait été sensibilisée et avait pris l'engagement de faire les meilleurs efforts dans le sens de cette extension et de ce projet et elle l'a fait. Cela n'apparaît donc pas tout d'un coup aujourd'hui car nous y sommes sensibles depuis 2014 et Madame le Maire y a travaillé.

M. DESBONNETS : Cette discussion était déjà présente lors de la précédente mandature. Je demande maintenant que cela soit acté par écrit car nous n'avons pas de réponse par écrit. C'est tout ! Madame le Maire se bat pour, tout le monde est d'accord, mais nous voulons juste nous assurer qu'un texte écrit confirme cette demande. Je ne vois pas où est le problème. Vous voulez polémiquer, très bien...

Mme d'HAUTESERRE : Ce n'est pas une question de polémique ! Vous arrivez soudainement, vous inondez tout Paris avec votre lettre...

Mme DESBONNETS : Pouvez-vous m'indiquer quelle lettre j'ai fait sur le Conservatoire Madame le Maire ?

Mme d'HAUTESERRE : Vous communiquez constamment par le biais d'une *newsletter*. J'ai rencontré ce matin Martine MERIGOT de TREIGNY qui me demande s'il est normal que son mari, qui ne connaît pas ces gens-là, reçoive une lettre sur son mail personnel. Est-ce normal d'envoyer ce genre de courrier...

Mme DESBONNETS : Quel est le rapport avec le Conservatoire ?

Mme d'HAUTESERRE : Le Conservatoire est un sujet qui nous concerne depuis 2014, quand je suis arrivée. Aujourd'hui vous êtes en campagne et vous voulez récupérer un certain nombre de sujets...

Mme DESBONNETS : Mais ça fait des années que l'on est dessus, Madame le Maire !

M. GAUGER : Nous jugerons au résultat.

Mme BARLIS : Nous avons encore plusieurs conseils à vivre ensemble, essayons de faire en sorte de s'écouter. Cela ne sert à rien de dire que nous sommes en campagne. On ne reproche pas à des élus de suivre les dossiers locaux. Je m'excuse.

Mme d'HAUTESERRE : Il aurait fallu suivre les débats.

Mme BARLIS : Madame le Maire, j'ai eu les mêmes remontées que vous de personnes, et là je regarde Mme LÉCUYER, très clairement, de recevoir la *newsletter* alors qu'ils n'ont jamais fait la démarche personnelle de donner leur mail.

Mme LÉCUYER : Qu'ils m'envoient un petit mot, qu'ils se désinscrivent.

Mme BARLIS : Ils sont très nombreux, je peux vous donner la liste. Ils me disent : « pourquoi m'écrivent-ils ? »

Mme LÉCUYER : Donnez-moi la liste. Ils ne sont pas dans les Conseils d'école ?

Mme BARLIS : Et alors ?

M. BALADI : Et quel est le financement ?

Mme BARLIS : Ce n'est pas parce qu'ils sont au Conseil de l'école que vous devez leur imposer votre *newsletter*, ceci est contre la loi. Vous pouvez leur écrire en leur demandant s'il souhaite recevoir la *newsletter*.

Mme LÉCUYER : C'est ce qui est précisé, sur la *newsletter*.

Mme BARLIS : Par rapport au Conservatoire, c'est un sujet qui me préoccupe également depuis longtemps. J'avais reçu des parents à ce sujet, et les avais encouragés à proposer un projet pour le budget participatif. Je suis ravie qu'ils l'aient fait car, contrairement à ce que vous dites, c'est un engagement, à condition que l'ensemble de l'arrondissement se mobilise pour que ce soit voté. Nous avons tous un rôle à jouer en alertant les citoyens du 8^{ème} arrondissement, en mentionnant que c'est un souhait de tout le monde, dans l'intérêt collectif de l'arrondissement, afin qu'ils se mobilisent. D'autre part, le budget participatif pourrait être davantage mis en avant pour le journal de la rentrée, ce qui risque d'être tard car le vote a lieu assez tôt.

Mme LECUYER : Ce qui me paraît étonnant c'est que ce soit au budget participatif si la Ville a acté cette démarche. Si la Ville a décidé que c'était bon...

Mme d'HAUTESERRE : C'est bien la réponse que j'apporte !

Mme LECUYER : Mais si c'est acté, pourquoi les parents ont-ils besoin d'aller porter ce projet au budget participatif ?

Mme d'HAUTESERRE : Parce qu'ils se sentent concernés par ce qui se passe, donc ils veulent participer et c'est la raison pour laquelle je demande une participation de 500.000 euros.

Mme LECUYER : En tout cas Christophe GIRARD ne s'exprime pas sur le sujet et ne veut pas prendre position.

Mme d'HAUTESERRE : Ah bon ! Vous l'avez vu ?

Mme LECUYER : Voulez-vous que je vous montre les méls ?

Mme d'HAUTESERRE : Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. En ce qui me concerne, je gère le dossier depuis l'époque de Monsieur Bruno JULLIARD et maintenant avec Christophe GIRARD.

Alors, votons. Qui souhaite que ce vœu passe au Conseil de Paris ?

La voix du Maire en cas d'égalité étant prépondérante (article L2121-20 du CGCT), le Conseil d'arrondissement n'adopte pas le texte énoncé ci-dessus

Suffrages exprimés POUR le projet : **5** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY)

Départ de M. PACHECO

23 ° / Q08 2019 11 - Question orale présentée par Madame Corine BARLIS, relative au compte administratif 2018 de l'état spécial du 8^{ème} arrondissement voté lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement du 4 juin 2019

Mme BARLIS : Lors de la présentation du compte administratif 2018 de l'État spécial du 8^{ème} arrondissement voté lors de la séance du 4 juin 2019, j'ai interpellé M. Vincent BALADI, rapporteur de ce document au sujet de la ligne 61351 - LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT, où l'on passe d'un montant de 125.360 euros en 2017 à un montant de 142.196 euros en 2018. On constate une augmentation assez importante depuis le début de la mandature. M. BALADI s'était engagé à m'apporter des précisions et je souhaiterais donc obtenir lors de ce Conseil des éléments d'explication concernant cette hausse dans cette ligne budgétaire. « Locations mobilières - matériel roulant » ce n'est pas très précis, donc je voudrais savoir ce qu'il y a exactement derrière cette ligne budgétaire.

M. BALADI : Madame BARLIS, suite à votre demande nous allons vous apporter des éléments de réponse. Je suis très étonné de votre question car je vous ai dit la dernière fois que je revenais vers vous de vive voix et/ou par écrit. Vous ne m'avez pas sollicité à nouveau et je suis étonné que vous le fassiez en Conseil.

Le chiffre que vous avez indiqué de 125.360 euros de dépenses en 2017 n'est pas juste puisque le montant dépensé sur la ligne pour l'administration générale, au titre du budget définitif est 142.536 euros, alors qu'en 2018 il s'élève à 142.196 euros. Cette ligne a donc légèrement baissé de 0,25 % d'une année sur l'autre. Je vous prie donc de bien vouloir vous référer à l'extrait du compte administratif qui a été voté en conseil d'arrondissement en 2017, et non du budget primitif.

En ce qui concerne les prestations réglées sur cette ligne, il s'agit comme dans tous les budgets d'arrondissement, et comme je vous l'avais dit au préalable, de la location des véhicules et des prestations de chauffeurs. Je complète mon propos par une remarque concernant l'évolution globale des dépenses : depuis 2015 les crédits mobilisés en prévision des dépenses ont diminué. Ce sont les crédits ouverts soit le budget primitif auquel vient s'ajouter le budget supplémentaire, budget que nous avons voté en début de séance. Les dépenses ligne par ligne sont donc juste réajustées à budget global constant, voire à la baisse, depuis 2015.

Mme BARLIS : À la baisse ? On nous donne des documents qui ne sont pas corrects ! Je n'ai pas ramené tout le dossier, mais par rapport à ce qui nous a été distribué à la dernière séance, vous ne pouvez pas dire que c'est à la baisse !

M. BALADI : Nous pouvons vous transmettre le dernier document.

Mme BARLIS : Oui, je vais sortir le dossier que vous nous aviez donné la dernière fois.

Mme LECUYER : C'est vrai que c'était une ligne un peu étonnante.

Mme d'HAUTESERRE : Eh bien oui, car la Maire utilise la voiture pour aller faire la nouba le soir...

Mme LECUYER : C'est vous qui l'avez dit !

Mme d'HAUTESERRE : Excusez-moi mais je ne suis pas née de la dernière pluie j'ai bien compris...

Mme LECUYER : Ce n'est pas une réponse !

M. BALADI : Mme BARLIS je vais vous amener l'extrait du compte administratif 2017, concernant le compte 6135 locations mobilières de 142.536,76 euros, je vous l'amène tout de suite.

Mme LECUYER : Vous avez dit que c'était pour les déplacements aux conseils de quartiers.

M. BALADI : Oui, entre autres.

Mme LECUYER : 143 000 euros c'est beaucoup.

Mme d'HAUTESERRE : Il est vingt-et-une heures, nous avons encore des délibérations, des vœux, des questions.

Nous avons une adoption de la procédure d'urgence concernant les délibérations 2019 DAJ 14 DAC et 2019 DAE 239.

Mme BARLIS : Excusez-moi, je suis désolée, mais c'est trop facile ! Vincent BALADI me remet un papier sur lequel le compte dont je parle n'apparaît pas ! Non mais ce n'est pas grave, j'irai chercher les informations ailleurs !

M. BALADI : Madame BARLIS, le compte que vous mentionnez est un sous compte comptable. C'est le 61351. Là je vous ai présenté le 6135 qui est le compte global des 142.536 euros.

Mme BARLIS : Oui, mais je vous demandais le 61351 !

Mme VERDOIRE (DGAS en charge des finances) : La nomenclature a changé. Nous sommes passés de la nomenclature M14 où le compte était le 6135 à la nomenclature M57, où le compte est devenu le 61351.

Mme BARLIS : Je vais tout ressortir ! Qu'on ne me dise pas que le budget diminue !

M. GAUGER : Des services sont à votre disposition pour cela.

M. BALADI : Je vous propose, Mme BARLIS, que nous échangions par mail entre Madame le Maire, Madame VERDOIRE, vous et moi, sur ce sujet.

Mme d'HAUTESERRE : Vous allez donc entrer en contact avec les services concernés.

Mme BARLIS : Non, ce n'est pas la peine !

Mme d'HAUTESERRE : On vous propose d'éclaircir la situation et vous dites non !

M. BALADI : C'est vous qui détenez la vérité Mme BARLIS, nous, nous ne l'avons pas.

Mme d'HAUTESERRE : Ce sont les services financiers de la mairie qui gèrent.

Mme BARLIS : J'apprécie moyennement ce que l'on me dit alors que les documents montrent un accroissement. On me dit que je ne sais pas lire !

Mme d'HAUTESERRE : On ne dit pas que vous ne savez pas lire ! C'est une question d'interprétation, c'est différent.

Mme BARLIS : J'interprète mal !

Mme d'HAUTESERRE : Certainement.

24 ° / 08 2019 12 - Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2019 DAJ 14 DAC et 2019 DAE 239

Mme Jeanne d'HAUTESERRE rapporteur

Mme d'HAUTESERRE : Des délibérations sont arrivées après la publication de l'ordre du jour initial. Je dois faire voter cette adoption de la procédure d'urgence.

Vu les articles L2021-12 et 2511-10 du Code général des collectivités territoriales, nous délibérons sur l'article 1. Est approuvée l'adoption de la procédure d'urgence pour les projets de délibération 2019 DAJ 14 DAC et 2019 DAE 239 soumis pour avis au Conseil du 8^{ème} arrondissement du 25 juin 2019, qui n'ont pas pu être inscrits à l'ordre du jour initial dans le délai des cinq jours francs avant la tenue de la séance. Êtes-vous pour étudier ces délibérations ?

M. GAUGER : Ce sont des sujets importants.

Mme d'HAUTESERRE : Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (9 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement adopte la procédure d'urgence pour les deux projets de délibération

25 ° / 2019 DAJ 14 - Approbation de la convention conservation-restauration et droits d'auteur de l'œuvre « Bouquet Of Tulips » entre la Ville de Paris et Jeff Koons

Mme d'HAUTESERRE : En réponse au projet initié par Jane Hartley, ancienne Ambassadrice des États-Unis en France et à Monaco de 2014 à 2017, Jeff Koons a accepté de faire don d'une œuvre unique « Bouquet of Tulips », spécialement créée pour la Ville de Paris en soutien du peuple américain, aux Parisiens et aux Français endeuillés par les attentats de 2015 et 2016.

La Ville de Paris a accepté ce don et exprimé sa gratitude. Elle a souhaité identifier et proposer un emplacement de qualité et riche de sens pour accueillir l'œuvre. C'est ainsi que les jardins des Champs-Élysées, derrière le Petit Palais, situés dans le triangle entre l'avenue Dutuit, l'avenue Edward Tuck et le Cours la Reine, ont été proposés car situés à proximité de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique. J'ai été étroitement associée à cette démarche.

Le Fonds de dotation de la Ville de Paris a collecté les fonds privés nécessaires pour permettre la réalisation matérielle de l'œuvre, son transport et son installation, prévue en octobre 2019.

Afin de permettre à la Ville de Paris d'exploiter largement la création de Jeff Koons et de l'entretenir convenablement pour une période de quinze ans renouvelable, une convention de conservation-restauration et de droits d'auteurs afférente à l'œuvre a été préparée entre Jeff Koons, sa société Jeff Koons LLC et la Ville de Paris.

C'est l'objet de la convention conservation-restauration et droits d'auteur conclue à titre gratuit. Cette convention contient notamment une concession des droits patrimoniaux d'auteur en faveur de la Ville de Paris pour permettre de communiquer à titre institutionnel sur l'œuvre.

À la demande de la Ville de Paris, Jeff Koons a accepté que 20 % de ses recettes commerciales nettes tirées de l'exploitation de l'œuvre soient affectées au financement de l'entretien qui incombe à la Ville de Paris en qualité de propriétaire de l'œuvre. Par la présente convention, le Conseil de Paris s'engage à inscrire annuellement à son budget en recettes et en dépenses les crédits correspondant aux sommes versées.

Les 80 % restant des recettes commerciales seront alloués aux associations des familles des victimes des attentats.

Il nous est demandé de bien vouloir approuver la convention conservation-restauration et droits d'auteur établie entre la Ville de Paris, Jeff Koons et la société Jeff Koons LLC et autoriser la Maire de Paris à signer.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. GAUGER : Merci Madame le Maire, je voudrais juste dire que « je me réjouis », comme dirait une de mes collègues, de ce lieu, car une vraie polémique a eu lieu sur le lieu d'exposition. L'artiste voulait imposer un lieu, alors que nous arrivons à un consensus entre la ville de Paris, la Mairie du 8^{ème} arrondissement et l'Ambassade des États-Unis, et proche du Petit palais, ce lieu vivant culturellement. C'est un bon choix, je voterai pour.

Mme DESBONNETS nous en réjouissons tous, mais nous payons la communication, l'entretien préventif et curatif, nous n'avons aucun droit sur les recettes commerciales à part les 20 % qui seront donnés pour l'entretien. En vérité, nous gérons son entretien à 100 %. Nous avons la possibilité de faire appel à des mécènes, mais seulement avec l'accord de Koons. Petite question, j'ai vu que nous abattons des arbres au motif qu'ils sont vieux.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, pour éviter qu'ils tombent quand il y a de grosses tempêtes ...

Mme DESBONNETS : Ce n'est donc pas parce qu'ils sont malades, mais juste parce qu'ils sont vieux, à titre préventif ?

Mme d'HAUTESERRE : C'est les services de la Ville.

Mme DESBONNETS : C'est bien ! Dans cette ère où l'on veut de la verdure, on sait que les arbres centenaires n'existent pas.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, madame BARLIS ?

Mme BARLIS : Ce que dit Madame DESBONNETS me choque car nous n'avons droit qu'à 20 % des recettes, mais 80% restants vont aller à un fond pour les victimes des attentats, ce qui n'est pas rien ! Je me réjouis que l'on accueille cette œuvre dans le 8^{ème} arrondissement et dans un beau quartier.

Mme d'HAUTESERRE : Votons cette délibération.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : **8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTION 1 : (Mme Catherine LECUYER)

26 ° /22019 DAE 239 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens de 26.788 euros et conventions avec les kiosquiers dont les édicules ont été renouvelés

M. Vincent BALADI rapporteur

M. BALADI : Merci Madame le Maire je vais être très rapide. Souvent, à chaque conseil d'arrondissement nous parlons des renouvellements des kiosques et notamment des indemnités le temps de refaire les kiosques pour les kiosquiers. En l'occurrence, dans cette délibération, il s'agit d'une subvention pour 5 kiosques parisiens dont un dans le 8^{ème} arrondissement pour une subvention de 3.069 euros pour le kiosque du 110 rue Saint-Lazare.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Mme d'HAUTESERRE : Nous arrivons à des vœux et des questions déposés hors délais...

Mme LECUYER : Qui sont arrivés avant les délibérations en procédure d'urgence.

M. GAUGER : Certes, mais c'est hors délai.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous demande de bien vouloir voter pour ces deux vœux et deux questions.

M. GAUGER : Ces sujets ont été largement abordés.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, c'est la raison pour laquelle je vous pose la question. Voulez-vous que nous les abordions ?

M. GAUGER : J'aurais plutôt envie de voter contre car dans ce cas-là, nous ne nous en sortons pas.

Mme LECUYER : Ils sont arrivés avant ce que nous avons voté.

M. GAUGER : Oui, Madame, mais je suis favorable pour voter contre. Les délais doivent être respectés. Nous avons modifié le règlement pour avoir des délais plus serrés. Si nous ne respectons pas ces délais, il n'y a plus de limite. Je vote contre.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix ces questions.

Mme DESBONNETS : Attendez ! Pour les questions, c'est autre chose. Pour les vœux, il y a une procédure d'urgence à respecter. Mais pour les questions orales, et je pense que vous pouvez voir avec la Direction des services, nous sommes parfaitement en règle. Nous ne parlons que des vœux.

Mme d'HAUTESERRE : Qui vote contre les vœux ?

Le Conseil du 8^e arrondissement n'accepte pas d'introduire ces 2 vœux en séance **A LA MAJORITE (5 voix)**

Suffrages exprimés POUR les projets: 3 (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

Suffrages exprimés CONTRE les projets: 5 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY)

ABSTENTION 1 : (Mme Corine BALIS)

Mme d'HAUTESERRE : Question de Madame LÉCUYER. La question concerne l'occupation du gymnase Roquépine. Allez-y.

Mme LÉCUYER : L'association Droit au logement, qui soutient les occupants du gymnase Roquépine, a été reçue à l'Hôtel de Ville dès le 13 juin, le jour même où notre mobilisation et notre pétition ont été relayées par le journal *Le Parisien* et la chaîne France 3 Paris Ile-de-France.

Nous souhaiterions connaître les actions que vous comptez vous-même prendre en tant que Maire d'arrondissement pour obtenir de la Mairie de Paris et de l'État qu'ils fassent le nécessaire pour que le gymnase soit libéré avant la prochaine rentrée scolaire ?

Mme d'HAUTESERRE : Je répondrai calmement car ce n'est pas la première fois que je dois le faire sur cette problématique concernant notre arrondissement.

Madame la Conseillère,

Ce gymnase, situé à quelques mètres de l'Élysée est occupé illégalement...

Mme LÉCUYER : Si vous êtes pressée ne faites pas l'historique...

Mme d'HAUTESERRE : Pardon madame LÉCUYER, vous êtes intervenue à plusieurs reprises et ce sujet concerne tout le monde, mais dans le public les gens ne connaissent pas la réponse. Je vais donc devoir faire une réponse, même si elle est synthétique.

Ce gymnase, situé à quelques mètres de l'Élysée est occupé illégalement depuis le 30 janvier 2019 par des familles avec enfants, conduites par l'Association Droit au Logement (DAL).
Je déplore tout autant que vous cette situation.

J'ai bien conscience que l'occupation illégale du gymnase Roquépine par l'association Droit Au Logement pose un réel problème pour les familles, mais aussi pour les nombreuses associations sportives et les professeurs.

Nous avons organisé, avec mon adjoint aux Sports, Grégoire GAUGER, l'OMS 8^{ème}, les Services de la Mairie et les associations impactées par cette situation, des réunions afin de trouver des solutions pour que les familles soient les moins pénalisées possible dans leurs activités sportives.

J'ai fait part, encore récemment, de mon inquiétude sur la pérennité de l'occupation de cet équipement au Préfet de Paris et de la Région Ile-de-France. Il m'a répondu qu'il n'était pas possible de répondre favorablement aux exigences du DAL et reloger, dans Paris, toutes les familles qui sont installées dans le gymnase.

Le dossier est suivi de très près par l'État et la Ville de Paris car il est étudié sous un angle politique, comme vous pouvez vous en douter ! Jean-Baptiste EYRAULT, Président de l'Association Droit Au Logement, rappelle que « chacun a droit à un logement décent et que c'est inscrit dans la loi de Mme Christine BOUTIN, ancienne Ministre du Logement et Présidente du Parti Chrétien Démocrate ».

Dans ses revendications et négociations, M. EYRAULT évoque la promesse du Président Emmanuel MACRON qui aurait déclaré publiquement que « fin 2017, il n'y aurait plus de sans-abri en France ». Lors d'un débat citoyen dans la Drôme, un Gilet jaune lui avait reproché de ne pas avoir tenu sa

promesse ; le Président avait répondu que ses propos concernaient les demandeurs d'asile et que ces propos avaient été sortis de leur contexte...

Nous sommes pris en otage dans une situation qui sort de la compétence d'un Maire d'arrondissement.

J'ai demandé officiellement à la maire de Paris, seule compétente pour engager une procédure judiciaire et saisir le préfet de Police, de procéder à l'évacuation du gymnase dans les meilleurs délais pour que les familles et les associations puissent retrouver leurs activités quotidiennes.

J'ai répété ces propos lors de la remise des Trophées des Sports, cérémonie à laquelle vous avez assisté.

Les associations sportives présentes ont bien compris mes propos et savent que je suis et reste à leur écoute.

Nous abordons maintenant la deuxième question, de Mesdames DESBONNETS, LÉCUYER, BOYER CHAMMARD, et Monsieur PACHECO.

Mme DESBONNETS : Cette question concerne la sécurisation aux abords de l'école Louis-de-Funès dont nous avons été alertés depuis un certain temps. Une barrière devant le passage piéton a été mise en place afin d'éviter le passage de voiture. Cette barrière est toujours ouverte et permet à certaines voitures de se garer devant la piscine. Est-il possible de la fermer ? Cela vous a déjà été demandé et rien n'a été fait.

Deuxième question : un agent de la ville était présent dans la rue de Courcelles devant l'hôtel du collectionneur permettant aux enfants de traverser aux horaires des écoles. Depuis les dernières vacances scolaires il n'est plus là. Est-il possible de le remettre en fonction dès la rentrée de septembre ?

Mme d'HAUTESERRE :

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant la sécurisation aux abords de l'école de Funès, il me paraît utile de vous apporter quelques précisions.

J'ai demandé à la Sempariseine de renforcer une signalétique pour mieux guider les flux piétons et j'ai souhaité que l'on étudie la mise en place d'un homme trafic complémentaire à proximité de l'école.

Il convient aussi de signaler que les trottoirs devant le lot 6, sont totalement dégagés. Toutefois, certains parents indisciplinés continuent d'emprunter la voie circulée, d'où mon souhait de renforcer la signalétique.

Enfin, s'agissant des points écoles, nous avons fait un bilan de la situation vendredi dernier avec les services de la DPSP pour la rentrée scolaire.

On me signale d'énormes problèmes de recrutement d'agents de surveillance qui se posent dans tous les arrondissements.

On nous a transmis que si nous connaissons des personnes intéressées et qui veulent s'engager dans ce genre de missions, nous ne devons pas hésiter à leur en parler. C'est un vrai problème car ce travail s'effectue seulement pendant les entrées et sorties d'école.

Quoiqu'il en soit, avec le concours des services de la DPSP, nous sommes très attentifs à cette situation pour assurer tous les points écoles prioritaires à la rentrée 2019-2020 dont celui que vous évoquez.

Mme DESBONNETS : Je n'ai pas compris : la barrière sera-t-elle fermée ?

Mme d'HAUTESERRE : Nous l'avons demandé, mais elle ne peut pas être fermée complètement car c'est un accès pour les pompiers. Nous avons demandé la présence d'un agent pour réguler cette circulation.

Mme DESBONNETS : Cela ferait donc deux personnes : une au niveau de la rue de Courcelles et une au niveau de cette barrière.

Mme d'HAUTESERRE : Si je pouvais en avoir cinq, je les demanderais. Oui, nous demandons à la Ville de nous mettre à disposition deux personnes.

Mme DESBONNETS : Les pompiers pourraient passer par derrière, c'est cela que je ne comprends pas. J'essaie juste de comprendre.

Mme d'HAUTESERRE : Nous ne gérons pas du tout l'espace public, mais quand nous avons une demande à proximité d'un centre sportif ou d'une école, les pompiers sont prioritaires. Ils nous donnent leur accord ou non, et la police est consultée également. Nous, en tant que Maire d'arrondissement, nous demandons que la ville nous mette à disposition du personnel pour encadrer les sorties et les arrivées des enfants le matin.

Mme DESBONNETS : Comme nous en sommes au problème des abords de l'école de Funès, j'en profite pour demander s'il est possible de voir avec les camions de livraison qui apportent les aliments pour les cantines afin qu'ils ne livrent pas à 8h30 du matin, à l'heure où les enfants entrent à l'école. Ce problème existe également dans d'autres écoles. Est-ce possible ?

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons demander aux services de la Ville par rapport aux impératifs à respecter pour la livraison des cantines.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ❖ **Samedi 27 juillet 2019, 16 h** : Donnons des Elles au vélo + animation dans la cour
(Salle des Conférences et cour)
- ❖ **Dimanche 25 août, 13 h** : Commémoration Libération de Paris
- ❖ **Mercredi 04 septembre 2019, 18 h** : Vernissage exposition DAGUE, BESSON, FLOO
(Salle des Expositions)
- ❖ **Samedi 7 septembre 2019** : Forum des associations
- ❖ **(Date modifiée) Samedi 6 septembre 2019, 18 h 30** : Vernissage exposition
150 ans de Fénelon
(Salon de la Vénerie)
- ❖ **Mercredi 18 septembre 2019, 18 h** : Vernissage exposition Cinq graveurs
et un sculpteur
(Salle des Expositions)
- ❖ **Jeudi 19 septembre 2019, 18 h** : Conférence SN "Charlie le créateur du FBI"
(Salle des Conférences)
- ❖ **Vendredi 20 septembre 2019** : Journée des enfants du patrimoine
- ❖ **Samedi 21 et Dimanche 22 septembre 2019** : Journée du patrimoine
(Salle des Expositions)

Prochain Conseil d'arrondissement :

Mardi 17 septembre 2019 à 19 h
Salle du Conseil

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21 h 35.



J. HAUTESERRE